

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et Martinique (1635-1835)

Christian Schnakenbourg

Number 31, 1er trimestre 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044044ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1044044ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Schnakenbourg, C. (1977). Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et Martinique (1635-1835). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (31), 3–121. <https://doi.org/10.7202/1044044ar>

Statistiques pour l'histoire de l'économie de plantation en Guadeloupe et Martinique (1635-1835)

par

Christian SCHNAKENBOURG

Cette publication concrétise l'aboutissement d'un vieux projet. Voici bientôt dix ans que nous nous heurtons au problème des plus anciennes statistiques d'histoire économique antillaise, celles antérieures au début de la publication par le ministère de la Marine et des Colonies, à partir de 1835, de la grande collection des *Tableaux... statistiques sur les colonies françaises*, et nous avons souvent songé à les rassembler en un recueil unique. Mais les difficultés et le caractère particulièrement ingrat de l'effort à fournir, la masse considérable de documents d'archives et d'imprimés à manipuler, nous en ont longtemps dissuadé.

La préparation d'une *Histoire de l'économie antillaise de plantation*, faisant elle-même suite à un enseignement d'histoire des faits économiques antillais que nos collègues de l'U.E.R. des Sciences Juridiques et Economiques de la Guadeloupe ont bien voulu nous confier, nous a enfin fourni l'occasion — ou le prétexte — de « sauter le pas ». Nous avons, en vue de la rédaction de nos premiers chapitres, collecté quelques centaines de chiffres, soit directement dans les documents au cours de nos propres recherches antérieures, soit dans les travaux d'autres chercheurs nous ayant précédé dans ce domaine ou des domaines voisins. Il existe, en effet, sur la Guadeloupe et la Martinique, de nombreux documents statistiques, dont les plus anciens remontent aux années 1660, et que tous ceux qui ont travaillé sur l'histoire économique des Antilles ont, depuis longtemps, abondamment utilisés : recensements de population,

tableaux des cultures et des productions, états de commerce... Ils ont fourni aux chercheurs la matière à de nombreux tableaux, graphiques, annexes..., qui ont considérablement appuyé et enrichi leurs développements. Au total, ce qui a déjà été publié est important et permet de reconstituer des séries plus ou moins anciennes et plus ou moins continues, mais l'ensemble demeure fragmentaire et surtout très dispersé. Aussi nous est-il apparu qu'il convenait d'aller plus loin et de procéder à un récolement systématique de toutes les données chiffrées disponibles antérieures à 1835, en vue de rassembler dans un *corpus* unique le maximum de séries statistiques historiques, aussi anciennes, aussi homogènes, aussi cohérentes et aussi continues que possible. Telle est l'origine du recueil que nous présentons ici. Nous espérons qu'il évitera aux historiens des Antilles à l'époque moderne de connaître les difficultés que nous avons nous-mêmes connues.

Nous avons choisi d'arrêter nos séries à 1835, au moment où le ministère de la Marine et des Colonies commence à publier régulièrement des statistiques annuelles de population, cultures, commerce et navigation. La collection des *Tableaux... statistiques sur les colonies françaises* se poursuit sans discontinuer jusqu'à la fin de la décennie 1880 (1). Au-delà, et jusqu'en 1939, ne sont plus publiées, sous des titres divers (2), que les statistiques commerciales ; puis, à partir de 1939, les *Annuaire statistiques* de l'INSEE prennent le relais (3).

(1) *Notices statistiques sur les colonies françaises...*, Paris, Imprimerie Royale, 1837, 4 t. (t. I, Martinique, Guadeloupe et dépendances) ; *Etats de population, de culture et de commerce relatifs aux colonies françaises pour l'année...* (1835 et 1836), Paris, Imprimerie Royale ; *Etats de population, de culture et de commerce des colonies françaises pour...* (1837 et 1838), Paris, Imprimerie Royale ; *Tableaux et relevés de population, de cultures, de commerce, de navigation, etc... formant pour l'année 1839, la suite des tableaux et relevés insérés dans les Notices statistiques sur les colonies françaises*, Paris, Imprimerie Royale ; *Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation, formant pour l'année...*, la suite des tableaux insérés dans les *Notices statistiques sur les colonies françaises* (1840 à 1882), Paris, Imprimerie Royale, puis Impériale, puis Nationale ; *Statistiques coloniales pour l'année...* (1883 à 1889), Paris, Imprimerie Nationale.

(2) *Statistiques du commerce des colonies françaises*, 1890 à 1914 et 1931 ; *Renseignements généraux sur le commerce des colonies françaises*, 1914 à 1928 ; *Statistiques du commerce extérieur des possessions françaises*, 1938 à 1940. La lacune des années 1929 à 1937 peut être comblée grâce aux états, trimestriels et annuels, du mouvement de la navigation et du commerce, publiés par l'administration des Douanes de chaque île dans *J.O. Guadeloupe* et *J.O. Martinique*.

(3) *Annuaire statistique de l'Union Française d'Outre-Mer*, 1939-1949, Paris, Imprimerie Nationale, 1951, 2 t. ; *Annuaire statistique de la*

Ajoutons enfin que, pour ce qui concerne la Guadeloupe, l'INSEE a également publié de très utiles séries statistiques retrospectives relatives aux cultures et à la population agricole, qui comblent la lacune de la période 1890-1939 (4) ; il n'existe, à notre connaissance, malheureusement rien de tel pour la Martinique, mais nous espérons être en mesure de publier prochainement des séries relatives à l'industries sucrière de 1835 à 1939.

Avant de passer à la présentation de nos sources, nous ne manquerons pas de remercier tous ceux qui nous ont prêté leur concours pour la réalisation de cette entreprise, particulièrement Mlle M.A. Ménier et M. E. Taillemite, conservateurs en chef aux Archives Nationales, et tout le personnel de la Section Outre-Mer des A.N. où nous avons principalement travaillé.

Christian SCHNAKENBOURG,
U.E.R. d'Economie et de Gestion, Amiens.
U.E.R. des Sciences Juridiques
et Economiques de la Guadeloupe.

Guadeloupe, 1949-1952, 1953-1957, 1957-1959, 1959-1961, 1962-1964, 1963-1967, 1967-1970, Paris, Imprimerie Nationale, 1954, 1958, 1961, 1962, 1966, 1969, 1972 ; *Bulletin Mensuel de Statistique d'Outre-Mer*, supplément série « Statistique », n° 18, 1952, « *Annuaire statistique de la Martinique*, 1949-1952 » ; *Annuaire statistique de la Martinique*, 1952-1956, 1956-1959, 1959-1960, 1961-1964, 1963-1966, 1966-1969, 1969-1972, Paris, Imprimerie Nationale, 1957, 1961, 1962, 1966, 1968, 1971, 1973.

(4) *Annuaire statistique de la Guadeloupe*, 1949-1952, chap. xiv.

LES SOURCES

I. — *Observations générales.*

La valeur des séries rassemblées ici n'est que celle dont il convient de créditer toute statistique, quelle qu'elle soit, même officielle — surtout officielle —. Beaucoup, beaucoup trop, de chiffres sont médiocres, douteux, incertains, approximatifs, peu fiables, sur- ou sous-évalués, voire même, parfois, totalement faux. D'une année sur l'autre, on rencontre souvent de curieuses répétitions, des « bonds » en hausse ou en baisse inexplicables rationnellement, des évaluations suspectes, des chiffres « arrangés ». Dans bien des cas, « l'inspiration des scribes » (5) semble avoir joué un rôle au moins aussi important que la stricte computation des quantités objectivement constatées. Que signifient, d'ailleurs, des chiffres qui, pour l'essentiel, reposent sur les déclarations, non contrôlées *a posteriori*, des intéressés ? Que signifie le nombre d'esclaves enregistré pour telle île, telle année, et qui n'est que la somme des déclarations des propriétaires d'habitations, imposés précisément en fonction du nombre d'esclaves qu'ils déclareraient posséder ? Que signifie telle ou telle quantité exportée, établie par les services du Domaine d'après les seules déclarations des capitaines de navires, normalement soucieux de minimiser le poids de la charge fiscale pesant sur leurs opérations ? Ce ne sont que trois exemples parmi d'autres, et que l'on pourrait multiplier ; nous y reviendrons en détail dans la présentation de nos séries.

A court terme, d'une année sur l'autre, et pris isolément — « il y a tant d'esclaves, telle année, dans telle île, dont on a exporté tant de quintaux de sucre » — les chiffres que nous présentons sont donc à peu près totalement dépourvus de signification. Il en va, par contre, tout différemment si l'on considère ces séries dans leur globalité et à moyen et long termes ; à les recouper avec les indications purement qualitatives données par les sources « littéraires » — correspondance

(5) Selon l'heureuse formule de G. Lasserre, *La Guadeloupe. Etude géographique*, Bordeaux, Union Française d'Impression, 1961, t. I, p. 372.

des gouverneurs, mémoires, ouvrages du temps... — on constate qu'elles permettent d'apprécier les tendances générales des évolutions séculaires ou pluridécennales et les mutations structurelles qui les accompagnent, et c'est essentiellement cela qui doit retenir notre attention.

II. — *Les principaux types de sources et leur critique (6).*

Deux types principaux de sources permettent de retracer l'histoire statistique de l'économie antillaise entre le début de la colonisation et la Monarchie de Juillet ; ce sont les recensements et les états de commerce.

1. — *Les recensements.*

C'est, semble-t-il, Colbert qui, le premier, ordonna que soit procédé au recensement régulier de la population des colonies américaines de la France. La plus ancienne série connue de ces dénombremets date de 1664, année de l'établissement de la Compagnie des Indes Occidentales, au moment où les autorités métropolitaines commencent enfin à s'occuper sérieusement des Antilles. Pour les trois décennies précédentes, depuis le début de la colonisation, nous ne disposons que de quelques chiffres, épars et de médiocre valeur, provenant essentiellement des écrits des plus anciens chroniqueurs.

La complexité et le degré de précision de ces recensements ont évolué à mesure que se modifiait la politique antillaise de la France. Les plus anciens documents, en gros ceux des années 1660 et 1670, répondent surtout à des préoccupations de défense et de peuplement. Ils portent d'ailleurs le titre significatif de « dénombremets ». Pour quelques années encore, les Antilles sont peuplées essentiellement de petits colons blancs qui n'ont pas encore été chassés par l'expansion du secteur sucrier et dont le nombre est presque égal à celui des esclaves. Ce dont il s'agit alors pour les autorités métropolitaines, c'est moins de dresser un inventaire des ressources et du potentiel économique des Isles que de connaître l'état de leur défense, de savoir combien d'hommes susceptibles de participer à cette défense y sont établis, et combien pourraient

(6) *Abréviations utilisées :*

AD : Archives départementales.

AN : Archives nationales ; Col. : Fonds des colonies.

PRO : Public Record Office.

SOM : Section Outre-Mer des Archives Nationales.

encore y être établis. A ces préoccupations correspondent l'établissement de dénombrements nominatifs des habitants et de leurs armes et la confection des grands « terriers » de 1671, destinés surtout à rechercher s'il reste encore des terres vacantes à concéder dans les principales îles pour y établir de nouveaux colons.

Au-delà de la décennie 1670, la « révolution sucrière » s'accélère et la société antillaise bascule définitivement vers ses structures ethniques actuelles. Les préoccupations des documents se déplacent, et à cela correspond un changement de leur dénomination : « dénombrements » jusqu'à la décennie 1700, « recensements » à partir des années 1710. Les états nominatifs des hommes et des terres disparaissent et seuls subsistent des recensements généraux, par compagnies de milices d'abord, puis par circonscriptions administratives — « quartiers » et paroisses — ensuite. Les préoccupations purement commerciales l'emportent sur celles de défense. Certes, les documents notent toujours soigneusement les quantités d'armes et de munitions disponibles dans les différentes îles, mais surtout les renseignements purement économiques — ceux qui sont le plus susceptibles d'intéresser le « commerce de France » — se multiplient.

A partir du traité de Paris, l'objectif que veulent atteindre les autorités métropolitaines à travers les recensements se modifie encore. Nous sommes alors en plein débat sur l'Exclusif et les préoccupations économiques deviennent dominantes. Toutes les références antérieures à l'armement des Isles disparaissent, tandis que les rubriques relatives aux cultures et aux « manufactures » deviennent de plus en plus nombreuses et de plus en plus précises. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la dernière modification de présentation des recensements avant la Révolution, dans le sens d'un plus grand détail et d'une plus grande exactitude, intervient à partir de 1784-1785, au lendemain du célèbre arrêt du Conseil du 30 août 1784, au moment où Castries doit absolument prouver *chiffres en mains* le bien fondé de sa nouvelle politique commerciale de « l'Exclusif mitigé », violemment attaquée par les négociants du royaume. Quant aux recensements du premier tiers du XIX^e siècle, leur présentation et leurs objectifs ne diffèrent pas sensiblement de ceux des toutes dernières années de l'Ancien Régime.

Il ne paraît pas utile d'énumérer ici toutes les différentes rubriques apparues ou disparues dans les différents types de recensements ; nous y reviendrons de façon critique au fur et

à mesure de la présentation de nos séries. Voyons plutôt les problèmes généraux que pose l'utilisation de ces documents.

Premier problème : celui de la valeur générale de ces recensements. Les contemporains eux-mêmes semblent avoir été sceptiques sur ce point. Régulièrement, gouverneurs et intendants avertissent le ministre qu'il ne doit pas trop prendre les chiffres qu'ils lui envoient pour vérité révélée (7). Le seul impôt direct payé par les colons, la capitation, était fonction — son nom seul suffit à l'indiquer — du nombre d'esclaves « en âge de travailler », de 14 à 60 ans, qu'ils déclaraient posséder et l'on imagine que, dans ces conditions, leurs déclarations n'aient pas toujours reflété la réalité avec toute l'exactitude souhaitable. La différence est du quart, estime l'intendant Foulquier en 1785 (8), du dixième, pense le préfet colonial Laussat en 1806 (9), du vingtième seulement, croit pouvoir avancer Boyer-Peyreleau en 1825 (10) ; quant à l'inspecteur des Finances Lavollée, il se garde bien d'avancer un quelconque pourcentage de fraude.

(7) *Intendant Bénard*, 5 novembre 1719 : « Je ne vous répons pas, Monseigneur, que ce recensement soit fait avec la dernière justesse, car il a esté fait à la haste et par vingt quatre différentes personnes, dont peu savent travailler et ne veulent pas se donner la peine qu'il faudroit prendre pour avoir un dénombrement bien juste » ; AN, Col. C8A26, fol. 338. Voir également les observations de l'intendant de la Guadeloupe Foulquier en marge des recensements des années 1784-1790 ; SOM, G1-497, n° 40-51. Ou encore les explications embarrassées du préfet colonial Laussat au sujet des différences surprenantes constatées entre les recensements de la Martinique pour les ans XI et XII ; AN, Col. C8A113, fol. 320-321. En 1839 encore, l'inspecteur des Finances Lavollée dénonce, à l'issue d'une mission aux Antilles, les conditions dans lesquelles sont effectués les recensements dans les deux îles : « Les feuilles dites de recensement... sont, tous les ans, adressées aux commissaires commandants des quartiers. Pour les remplir, chacun d'eux appelle individuellement chaque habitant afin de recevoir la déclaration des quantités de terres affectées par lui aux diverses cultures du pays. Par suite de l'insouciance naturelle des colons, beaucoup d'entre eux ne se rendent pas à la convocation et chargent un voisin de répondre à leur place. On comprendra mieux encore le peu de valeur de semblables déclarations, lorsqu'on saura que la plupart des habitants ignorent souvent le nombre de leurs carrés de terre, et presque toujours leur exacte contenance » ; dans sa réponse, l'administration de la Guadeloupe avoue les « erreurs des recensements et l'impossibilité matérielle de toute appréciation exacte » : Ministère de la Marine et des Colonies, *Notes sur les cultures et la production de la Martinique et de la Guadeloupe*, par M. P. Lavollée, inspecteur des Finances (juin 1839), Paris, Imprimerie Royale, 1841, pp. 17-18 et 32.

(8) Apostille au recensement de 1785 ; SOM, G1-497, n° 43.

(9) AN, Col. C8A113, fol. 321, 31 mars 1806.

(10) E.E. Boyer-Peyreleau, *Les Antilles françaises, particulièrement la Guadeloupe, depuis leur découverte jusqu'au 1^{er} novembre 1825*, Paris, Ladvocat, 1825, t. II, *in fine*, note en marge du tableau n° 4.

Il n'y a pas que la fraude. Laissons de côté les pseudo-explications sociologiques sur la « négligence » ou « l'insouciance » des Créoles. Mais il faut bien dire que, pendant longtemps, certaines rubriques n'ont guère eu de signification parce que les moyens techniques dont disposait l'administration ne lui permettaient pas de répondre convenablement aux questions posées. Un exemple : à partir de 1784, le secrétariat d'Etat à la Marine introduit aux Isles un nouveau modèle de recensement, comportant, entre autres innovations, deux rubriques « Quarrés de terre en mornes » et « Quarrés de terre en bois-debout ». Réaction de l'intendant de la Guadeloupe Foulquier à ce sujet : « L'article des bois debouts est incertain, attendu qu'ils n'ont jamais été arpentés et que les limites des paroisses ne sont pas fixées dans les montagnes » (11) ; « la partie des mornes... restera longtemps incertaine, faute d'instruments pour en lever les plans et d'ingénieurs géographes pour faire le travail nécessaire » (12). Résultat : d'une année sur l'autre, la superficie totale de la Guadeloupe connaît de curieuses variations, 921 km² en 1784, 1390 en 1787, 1171 en 1790, et de tels errements se poursuivent jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Il est vrai qu'aujourd'hui encore, on n'est pas tout à fait certain de la superficie exacte de l'île (13).

Plus grave encore que la fraude, parce que plus imprévisible : les erreurs matérielles. Avant que le recensement parvienne enfin sur le bureau du ministre, les chiffres ont subi au minimum trois ou quatre manipulations, nous dirions même, plus volontiers, trois ou quatre triturations. D'une année sur l'autre se succèdent trop souvent gouffres vertigineux et sommets inaccessibles. Les chiffres de population en sont, bien sûr, les premiers affectés (14), mais de telles erreurs se retrou-

(11) SOM, G1-497, n° 40, apostille au recensement de 1784.

(12) Ibid, n° 43, apostille au recensement de 1785.

(13) 1780 ou 1702 km² ; G. Lasserre, op. cit., t. I, p. 17, note 1.

(14) Guadeloupe, 1724 : 33.321 habitants, dont 22.965 esclaves ; 1725 : 43.815 et 31.359 (!) ; les années suivantes manquent, mais en 1729, les chiffres correspondants sont retombés à 33.351 et 24.777. Nous n'avons pu trouver d'explication à ces fluctuations erratiques et, dans ces conditions, nous avons préféré ne pas utiliser les chiffres de population donnés par le recensement de 1725.

Autre exemple : les observations des bureaux de la Marine, en marge du recensement de la Guadeloupe de 1786. Entre 1785 et 1786, près de 13.000 esclaves ont « disparu » des recensements : « La diminution de près du sixième qui avoit eu lieu d'après le nouvel état donne lieu de présumer qu'il s'est glissé dans la rédaction du recensement quelque erreur, d'autant plus que Messieurs les administrateurs observent dans leur lettre que l'augmentation des Noirs paient droits s'est trouvée portée

vent aussi dans des rubriques à propos desquelles la fraude ne jouait pas parce que les éléments représentés ne donnaient pas lieu à imposition : cultures vivrières (15), nombre de pieds de caféiers ou de cotonniers (16), cheptel (17), voire même moulins à cannes (18). On note aussi que, fréquemment, des rubriques ont été mélangées (19), ou que certaines d'entre elles font double emploi (20), ou que les additions sont fausses (21), ou que les totaux ont été mal recopiés (22), ou que...

au 1^{er} janvier à 11.238 têtes de plus, et ils annoncent qu'elle est l'effet de l'ordonnance qu'ils ont rendue pour rendre ces dénombrements plus exacts » ; SOM, G1-497, n° 45.

Pour « corriger » fraudes et erreurs, les commissaires de quartiers de la Martinique avaient pris l'habitude, pendant la seconde occupation anglaise de l'île, de 1794 à 1802, d'ajouter de leur propre mouvement quelques esclaves de plus à ceux déclarés par les habitants, dans un chapitre « Propriétaires délinquants » spécialement prévu à cet effet ; cette pratique a été interdite après le retour de l'île sous la domination française. AN, Col. C8A113, fol. 320, préfet colonial Laussat, 31 mars 1806.

(15) Archipel guadeloupéen, 1751 : 64 millions de fosses de manioc ; 1752 : 35 millions. On peut penser que c'est là la conséquence du cyclone de septembre 1751, mais comment expliquer, alors, le « bond » étonnant du nombre de cotonniers entre ces deux mêmes recensements (voir note suivante).

(16) Archipel guadeloupéen, 1751 : 6 millions de cotonniers ; 1752 : 15 millions.

(17) SOM, G1-497, n° 43, apostille de l'intendant Foulquier au recensement de la Guadeloupe de 1785 : « L'article des bestiaux est toujours incertain. Il augmente ou décroît souvent avec rapidité ».

(18) Martinique, 1732 : 162 moulins à eau, 1733 : 127, 1734 : 141. Or, un moulin à eau représentait alors un investissement considérable, de l'ordre des 10.000 à 15.000 livres. Il est économiquement aberrant d'imaginer que 35 d'entre eux aient pu ainsi « disparaître » en un an, puis 14 « réapparaître » un an plus tard.

(19) Particulièrement entre les différentes catégories de moulins à cannes. En fonction des chiffres des années immédiatement antérieures et postérieures, nous avons rectifié toutes les fois que cela était possible.

(20) Par exemple, entre 1784 et 1787, les rubriques « carrés en plaine » et « carrés en... » différentes cultures. C'est en 1788 seulement que les administrateurs réalisèrent que la première était inutile.

(21) *Passim*. Un exemple du peu de soin que les commis apportaient à la préparation de ces recensements et les administrateurs à leur vérification. À partir de 1785, Castries introduit dans les recensements antillais deux nouvelles rubriques : naissances et décès des esclaves. Or, en 1785, 1786 et 1787, le chiffre total de la population servile inclut non seulement les naissances, ce qui est déjà surprenant mais peut, à la rigueur, se comprendre, mais même les décès, dont le nombre est *ajouté* à celui des esclaves vivants. Les bureaux de Versailles se sont tout de même aperçus de l'« erreur » — énorme il est vrai — et ont envoyé aux intendants les instructions nécessaires pour la faire rectifier à l'avenir.

(22) Le recensement de la Guadeloupe en 1772 est en deux parties : l'une par paroisses, l'autre par grandes zones économiques. Or, dans la première partie, la superficie de canne cultivée dans la paroisse du Mancenillier (Petit-Canal) est comptée pour 3758 « carrés » et le total pour l'Archipel représente 23.704 carrés. Mais dans la deuxième partie, le com-

Nous n'avons, pas plus, d'ailleurs, que les administrateurs de l'époque, pas cherché à lutter contre la fraude — on peut, d'ailleurs, raisonnablement supposer un pourcentage constant de sous-évaluation d'un bout à l'autre de la période, ce qui ne modifie guère la tendance générale à long terme — mais nous avons, par contre, corrigé dans nos tableaux les erreurs matérielles toutes les fois que cela était possible et que nous avons pu les déceler. Toutefois, deux recensements, ceux de la Guadeloupe en 1786 et 1787, sont si manifestement erronés en presque toutes leurs rubriques que nous avons préféré ne pas les utiliser, « sautant » directement, pour cette île, de 1785 à 1788.

Face à cette multiplicité d'erreurs et de fraudes, l'administration coloniale ne s'est jamais donnée les moyens d'exercer sérieusement un contrôle *a posteriori* des déclarations des habitants. Seul, en 1719, l'intendant Bénard semble y avoir songé (23), mais sa proposition n'eut pas de suite. En 1766, le gouverneur d'Ennery et l'intendant de Peynier rendent une longue ordonnance portant « instructions pour Messieurs les capitaines commandants des paroisses, sur la façon dont ils doivent recevoir les déclarations des habitants pour leurs dénombremens et recensemens » (24), mais ce texte concerne uniquement la collecte et la centralisation des déclarations des habitants ; aucune vérification n'est prévue et il n'est même pas édicté de peines pour les fausses déclarations. L'administration baisse donc les bras devant la fraude, et il en est encore de même soixante-dix ans plus tard, au moment où l'inspecteur des Finances Lavollée effectue sa mission aux Antilles (25).

Concluons : ces chiffres sont à considérer et à utiliser avec d'infinies précautions ; et précisons : sur la longue période seulement. Seule la convergence concordante des indices sur plu-

mis chargé de la « mise au net » du document a transformé le 3 en 8, et le Mancenillier, qui forme à lui seul une zone du récapitulatif, « gagne » par ce simple jeu d'écritures 5.000 carrés de canne, passant de 3.758 à 8758. Mais le total n'est pas changé pour autant et demeure à 23.704 carrés. Conclusion : une première vérification, à partir du seul récapitulatif, amène d'abord à conclure à l'erreur d'addition. Mais par rapport à la superficie de canne de 1773 — 23.567 carrés — le total de 28.704 carrés que l'on trouve alors est parfaitement aberrant, ce qui incite à reprendre le décompte par paroisses et permet de retrouver la source de l'erreur.

(23) AN, Col. C8A26, fol. 338, 5 novembre 1719.

(24) AN, Col. C8A68, fol. 69-71.

(25) *Notes*, op. cit., p. 18 : « Aucun contrôle ne s'exerce à la suite de ces déclarations et n'assure leur sincérité ».

sieurs années ou plusieurs décennies peut être considérée comme véritablement significative. Après le désolant constat de carence que nous venons de dresser, nous hésitons, certes, à rendre publiques des données aussi peu rigoureuses ; mais nos modernes statistiques, malgré tout l'apparat d'érudition mathématique et informatique qui les entoure, sont-elles, au fond, tellement plus crédibles (26) ?

Second problème : celui de la comparabilité dans le temps des documents entre eux. Tous les recensements, en effet, n'ont pas été dressés à la même époque de l'année. La procédure normale d'établissement du recensement d'une île donnée pour l'année X était la suivante : au cours du dernier trimestre de l'année X-1, toutes les personnes résidant dans l'île et jouissant de la capacité juridique — Blancs et Gens de couleur libres — devaient remplir les « états de dénombrement » mis à leur disposition par les services du Domaine ; ils y déclaraient tous les membres de leur famille, les autres personnes vivant sous leur toit, leurs esclaves, la nature et la quantité de leurs cultures, tant vivrières que d'exportation, leurs « manufactures », leur cheptel, éventuellement — jusqu'à la guerre de Sept Ans — leur armement. Ces déclarations étaient ensuite collectées par les commissaires de quartiers qui les faisaient parvenir au bureau du Domaine du chef-lieu du gouvernement. Venaient, enfin, les ultimes opérations matérielles d'addition et de rédaction du tableau général du recensement, qui étaient généralement effectuées au cours du mois de janvier de l'année X. Le document définitif était alors adressé au ministère de la Marine et des Colonies, accompagnée d'une lettre d'envoi de l'intendant ou du directeur de l'Intérieur récapitulant le total des principales rubriques et comparant les résultats obtenus avec ceux de l'année précédente. En temps normal, le recensement parvenait donc à Versailles ou Paris en mars ou avril.

En pratique, cette procédure semble avoir été à peu près respectée dans les années de paix de la seconde moitié du XVIII^e siècle et du début du XIX^e. Mais il n'en a pas toujours été de

(26) Les statistiques de la répartition actuelle des terres cultivées en Guadeloupe et Martinique, publiées par l'INSEE-DOM, sont déclarées n'être que des estimations. Dans l'entre-deux-guerres, les statistiques de la production sucrière varient selon la source utilisée (Syndicats des producteurs, chambres d'Agriculture ou de Commerce, directions des services agricoles, service central de statistiques du ministère des Colonies). Et ne parlons pas des problèmes que posent la définition du chômage et la comptabilisation du nombre de chômeurs aux Antilles !

même au début de la colonisation et pratiquement jusqu'à la veille de la guerre de Sept Ans. Très souvent, les recensements ont été établis à l'intérieur d'une « plage » chronologique très large, le début des opérations se situant de novembre X-1 à avril X. Or, particulièrement dans la première moitié du XVIII^e siècle, en une époque de rapide croissance économique des Isles, une différence de six mois pouvait conduire à des divergences sensibles entre deux recensements d'une même île, déclarés se rapporter à une même année, mais dressés à des moments différents de celle-ci. Et pour la Guadeloupe, le problème était encore compliqué par le « passage » de certains documents par la Martinique, alors chef-lieu du gouvernement-général des Isles françaises du Vent — nous reviendrons sur ce point dans un instant —.

Prenons un exemple : il s'agit du recensement de la Guadeloupe pour l'année 1719. Nous disposons de quatre documents différents :

— les deux premiers sont datés d'avril 1719 et signés, l'un par l'intendant Bénard, à la Martinique, l'autre par le lieutenant du roi à la Guadeloupe La Guarigue de Savigny (27) ;

— Les deux autres sont signés du gouverneur particulier de la Guadeloupe, de Moyencourt, et datés de novembre 1719 (28).

Voici, simplement pour la population et le nombre de sucreries, les différents chiffres qu'ils donnent :

	Population totale	Esclaves	Nombre de sucreries
Bénard, avril 1719	22.483	15.778	157
La Guarigue, avril 1719	22.487	15.778	157
De Moyencourt, novembre 1719	23.555	16.654	170

Point n'est besoin de décrire longuement l'embarras du chercheur devant des chiffres ou des groupes de chiffres aussi contradictoires. Et de telles situations se retrouvent plusieurs fois dans les recensements de la fin du XVII^e siècle et des premières décennies du XVIII^e. Lors de la collecte des informations, nous avons donc dû procéder à des choix :

(27) AN, Col. C7A8, fol. 100 ; et C7B1, n° 76.

(28) SOM, G1-497, n° 12 ; et AN, Col. C7A8, fol. 98.

— quand, pour une île donnée et une année donnée, nous n'avons trouvé qu'un seul recensement, nous l'avons affecté à l'année pour laquelle il a été déclaré être dressé par les services du Domaine de cette île ;

— quand nous avons trouvé deux ou plusieurs recensements pour une même île, mais établis à des époques différentes de l'année, nous avons retenu celui dressé le plus tôt dans l'année ;

— quand nous avons trouvé deux ou plusieurs recensements pour une même île, établis au même moment mais signés de deux officiers différents, nous avons retenu celui signé par l'officier du rang le plus élevé dans la hiérarchie administrative.

Dans le cas précédemment signalé (Guadeloupe, 1719), nous avons donc utilisé dans nos séries le recensement dressé en avril et signé de l'intendant du gouvernement-général des Isles françaises du Vent, Bénard.

Troisième problème : celui de la comparabilité dans l'espace des recensements entre eux. Au xvii^e siècle et dans la première moitié du xviii^e, il existe à cet égard deux catégories de recensements : ceux particuliers à chaque île et ceux portant sur l'ensemble des îles du gouvernement-général. Quand, pour une année donnée et une île donnée, nous n'avons trouvé qu'un seul recensement, nous l'avons retenu, qu'il soit particulier ou général ; quand nous avons trouvé deux recensements, l'un particulier, l'autre général, nous avons retenu le particulier.

Mais le gros problème est ici celui de la définition de la Guadeloupe. Dans ses limites actuelles, l'entité administrative guadeloupéenne s'étend sur huit îles ou groupes d'îles : la Guadeloupe proprement dite, ou Basse-Terre (29), la Grande-Terre, l'archipel des Saintes, la Désirade, les îles de la Petite-Terre, Marie-Galante — qui forment ce que l'on peut appeler l'Archipel guadeloupéen *stricto sensu* — et les deux dépendances septentrionales lointaines de Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin. Or, le contenu géographique de cette entité, donc celui des recensements, a beaucoup varié au cours des xvii^e et xviii^e siècles. Jusqu'en 1759, la « Guadeloupe », la Grande-Terre et les trois petites dépendances proches — les

(29) Que nous désignerons désormais, pour éviter expressions ambiguës et périphrases inutiles, par « Guadeloupe ».

Saintes, la Désirade, la Petite-Terre — forment un gouvernement particulier à l'intérieur du gouvernement-général des Isles-du-Vent, dont le chef-lieu est la Martinique ; Marie-Galante d'une part, Saint-Martin et Saint-Barthélemy d'autre part, constituent de leur côté deux autres gouvernements particuliers dépendant directement de la Martinique et sans liens immédiats avec la Guadeloupe. Cette situation administrative complexe se répercute, naturellement, sur la structure des recensements. On trouve à la fois : des recensements généraux pour toutes les Isles-du-Vent, des recensements particuliers pour la Guadeloupe telle qu'elle était alors définie administrativement, des recensements pour Marie-Galante, et des recensements pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy ou pour l'une ou l'autre de ces deux îles seulement. A partir de 1763, la Guadeloupe et ses dépendances sont érigées en un gouvernement général autonome, englobant les huit îles ou groupes d'îles. Mais, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, les recensements de la Guadeloupe ne comprennent que les îles composant l'Archipel guadeloupéen *stricto sensu*, Saint-Martin et Saint-Barthélemy continuant à faire l'objet de recensements séparés. Enfin, dès le début du XIX^e siècle, les recensements de la Guadeloupe s'étendent à toutes les îles du gouvernement.

La question qui se pose est évidemment de savoir comment « aligner » ces différents types de recensements les uns par rapport aux autres. Cela n'offrirait pas de difficultés majeures si, pour toutes les années ou un grand nombre d'années, nous disposions, soit du recensement général de l'ensemble des Isles-du-Vent, soit des trois recensements particuliers de Guadeloupe, Marie-Galante, et Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Mais tel n'est pas le cas et nous devons, ici aussi, procéder à des choix :

— Une première solution consisterait à ne prendre en considération que les recensements de la Guadeloupe telle qu'elle était définie administrativement au moment de l'établissement des documents. Solution irrecevable, car elle aboutirait à établir dans nos séries une coupure autour de la charnière 1759-1763, les rendant en fait incompatibles entre elles sur la longue période, la Guadeloupe d'après 1763 comptant 232 km² de plus que celle d'avant 1759, donc, à égalité de mise en valeur, plus d'habitants, plus d'esclaves, plus de sucreries, des cultures plus étendues...

— Seconde possibilité : prendre la Guadeloupe dans son

acception géoadministrative actuelle. Mais jusqu'à la Révolution, les années pour lesquelles nous disposons de recensements, généraux ou particuliers, pour les huit îles *ensemble* sont très peu nombreuses, seize seulement pour toute la période s'étendant de 1664 à 1790. Nos séries en deviendraient alors tellement lacuneuses qu'il vaudrait aussi bien ne rien publier du tout avant le début du XIX^e siècle.

— En définitive, il ne reste donc qu'une solution moyenne, permettant de concilier à la fois exigences chronologiques et cohérence géographique.

Pour le XVII^e siècle et la première moitié du XVIII^e jusqu'en 1762, nous présentons toutes les séries relatives à la population et à la production sur deux colonnes parallèles : la première ne concerne que la « Guadeloupe », la Grande-Terre et les petites dépendances proches qui leur ont toujours été rattachées administrativement ; dans nos tableaux, nous l'abrégeons en GGT. La seconde colonne donne les mêmes quantités pour l'Archipel guadeloupéen, c'est-à-dire GGT + Marie-Galante. Nous pouvons ainsi utiliser tous les recensements particuliers de « Guadeloupe » et Grande-Terre, plus nombreux que les recensements généraux des Isles-du-Vent et les recensements particuliers de Marie-Galante, et obtenir par conséquent des séries plus longues et plus continues que celles relatives au seul Archipel ; mais en même temps, les séries Archipel permettent d'élargir le champ géographique de notre publication, tout en approchant davantage la réalité historique et économique guadeloupéenne. En outre, le rapprochement entre les deux colonnes fait mieux ressortir la continuité et les grandes lignes de l'évolution, particulièrement dans la première moitié du XVIII^e siècle, où les données sur Marie-Galante, donc finalement sur l'Archipel lui-même, sont relativement rares. Evidemment, ce faisant, nous sommes conduits à négliger Saint-Martin et Saint-Barthélemy, mais les conséquences n'en sont pas très graves : ces deux îles sont petites, peu peuplées, peu cultivées, et les recensements les concernant sont plus rares encore que ceux relatifs à Marie-Galante ; d'ailleurs, économiquement, Saint-Martin et Saint-Barthélemy n'ont jamais fait partie de la Guadeloupe avant la fin du XVIII^e siècle.

Naturellement, nous devons, là encore, procéder à des choix. Quand, pour une même année, nous disposons à la fois d'un recensement général des Isles-du-Vent — intégrant en même temps, mais dans des colonnes différentes, GGT d'une

part et Marie-Galante d'autre part — et d'un recensement particulier pour l'une ou l'autre de ces deux îles, nous utilisons toujours le recensement général, même s'il est plus tardif que le particulier, ceci afin de conserver une certaine cohérence au chiffre *Archipel* ainsi dégagé et d'éviter de « panacher » deux documents d'origines et de dates différentes, entre lesquels il peut parfois exister des divergences sensibles. Prenons un exemple : pour l'année 1736, nous disposons à la fois du recensement particulier pour la « Guadeloupe » et la Grande-Terre (30) et du recensement général des Isles-du-Vent, incluant à la fois GGT et Marie-Galante (31). Toujours pour la population et le nombre de sucreries, voici les chiffres que donnent l'un et l'autre :

	Population totale	Esclaves	Nombre de sucreries
Recensement général :			
1) GGT	39.127	29.656	294
2) Marie-Galante	3.212	2.438	54
Total Archipel	42.339	32.094	348
Recensement particulier :			
GGT	39.562	30.576	278
Recensement général :			
Marie-Galante	3.212	2.438	54
Total Archipel	42.774	33.014	322

A partir de 1763, tous les recensements de la Guadeloupe intègrent Marie-Galante et s'étendent donc à l'ensemble de l'Archipel. Il n'apparaît alors plus nécessaire de maintenir une colonne spécifique à la « Guadeloupe » et Grande-Terre, d'ailleurs désormais lacuneuse — dans la mesure où pour certaines années, nous ne possédons que des chiffres globaux et non pas le détail par quartiers — et d'une médiocre utilité. La continuité avec les chiffres de la première moitié du siècle est assurée par la colonne *Archipel* d'avant 1761.

Mais le problème de Saint-Martin commence alors à se poser — Saint-Barthélemy étant pour sa part vendue à la Suède en 1785 —, d'autant plus que l'île connaît un rapide développement économique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et qu'il n'est donc plus possible de la négliger comme antérieurement à la guerre de Sept Ans. Précisément, nous disposons, pour l'année 1786, d'un recensement très complet de la partie française, disposé selon les mêmes rubriques que celui de la Guadeloupe.

(30) SOM, G1-497, n° 25, signé du gouverneur-général Champigny, mars 1737.

(31) SOM, G1-470 bis, n° 23, non signé, s.d.

L'inconvénient est que le recensement de l'Archipel guadeloupéen de 1786 est inutilisable parce que presque entièrement faux (32). Mais comme il peut être, malgré tout, intéressant de disposer de données relatives à la colonie de la Guadeloupe dans son ensemble pour les années immédiatement antérieures à la Révolution — ne serait-ce que pour permettre des comparaisons avec la période immédiatement postérieure à celle-ci — nous proposons, *par pure convention*, de « rajeunir » d'un an le recensement de Saint-Martin pour 1786 et de l'affecter à 1785, de façon à pouvoir additionner ses résultats à ceux du recensement de l'Archipel pour cette même année et obtenir ainsi un total *Colonie*. Cette façon de procéder n'est pas, nous le savons, absolument rigoureuse, mais la distorsion de la réalité en résultant n'est pas fort grave, Saint-Martin « pesant » selon les rubriques, entre 2 et 6 % du potentiel économique total de la Guadeloupe dans son ensemble. Naturellement, il demeure toujours possible de négliger cette proposition et de s'en tenir à la seule colonne *Archipel* jusqu'en 1799, date à partir de laquelle les recensements de la Guadeloupe commencent à intégrer systématiquement Saint-Martin.

Enfin, pour la période allant de 1799 à 1835, tous les recensements sont établis pour l'ensemble de la colonie, sauf un petit nombre dont les résultats ne concernent que l'Archipel *stricto sensu*. Toutefois, afin de permettre le raccordement avec les séries du XVIII^e siècle, nous maintenons, jusqu'en 1824 et pour toutes les années antérieures où cela est possible, une colonne *Archipel* à côté de celle relative à la *Colonie* dans son ensemble.

Puis, au-delà de 1824, nous pouvons nous abstenir de publier les chiffres relatifs au seul Archipel qui n'offrent désormais plus d'intérêt.

2. — *Les états de commerce.*

On trouve des fragments épars d'états d'importations et d'exportations antillaises dès la décennie 1670, mais, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, ils sont très discontinus et d'une utilisation difficile : provenances et destinations pas toujours très clairement indiquées, unités de mesure des quantités importées et exportées variables et sans équivalent métrique ou en « mesure de Paris » bien défini, périodes de référence hété-

(32) *Supra*, p. 13.

rogènes et pas toujours ajustables entre elles... C'est seulement à partir des années 1720, au moment du grand effort de réorganisation de la vie maritime, conduit d'abord par le comte de Toulouse, puis par Maurepas, que l'administration du Domaine d'Occident commence enfin à s'occuper sérieusement de la connaissance statistique du commerce antillais et à faire dresser des états annuels, clairs et cohérents, des importations et des exportations des Isles.

Jusqu'à la guerre de Sept Ans, la présentation matérielle des états du commerce de la Guadeloupe et de la Martinique est extrêmement complexe. Pour chaque île, chaque type de navigation — France, Canada, « Côte d'Espagne » = Vénézuëla, « Guinée », cabotage avec les autres îles françaises et, éventuellement, avec les îles étrangères voisines — fait l'objet d'un enregistrement séparé et, pour chacun, il existe deux états distincts, l'un pour les importations, l'autre pour les exportations. Si, pour une île donnée et une année donnée, tel état manque — importations de la Guadeloupe en provenance du Canada, par exemple — il est pratiquement impossible de savoir si cette lacune résulte de la perte de l'état lui-même ou tout simplement de l'absence de navigation. A ces états particuliers, dressés navire par navire, s'ajoutent pour quelques années des décennies 1730 et 1740, des tableaux récapitulatifs généraux retraçant tout le mouvement commercial des différentes îles en un seul document synthétique, clair et aisément maniable.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, entre le traité de Paris et la Révolution, la présentation des résultats du commerce des Isles est beaucoup simplifiée. Pour une année donnée et une colonie donnée, il n'y a plus que deux documents.

1) L'état général du commerce de la... pendant l'année... Il s'agit d'un tableau unique de toutes les importations et de toutes les exportations, groupées selon les principales provenances et destinations : France, colonies espagnoles, colonies françaises (autres que Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon), colonies étrangères, Nouvelle-Angleterre puis Etats-Unis, Saint-Pierre-et-Miquelon ; les introductions d'esclaves directement d'Afrique sont soit intégrées dans la rubrique « commerce de France », soit comptées à part dans une rubrique « Guinée ». Pour chaque destination ou provenance, les résultats du commerce sont présentés globalement ; sont indiqués : le nombre de navires, leur tonnage, les quantités importées ou exportées des principales marchandises, leur prix unitaire, leur valeur,

et enfin la valeur totale des importations et des exportations de et pour chacun des pays en question. Ces tableaux sont bien présentés, très aisément lisibles et facilement utilisables.

2) L'état du cabotage entre la Guadeloupe et la Martinique. Il est dressé et présenté selon les mêmes principes que l'Etat général.

L'utilisation des états du commerce antillais du XVIII^e siècle ne pose pas de problème de comparabilité dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, tous sont établis par année civile ou fraction cohérente de l'année civile — trimestre, semestre — et il importe alors peu de savoir à quel moment de l'année suivante ils ont été dressés. Dans l'espace, et plus particulièrement pour ce qui concerne la Guadeloupe, la fragmentation de la colonie en plusieurs îles ou groupes d'îles ne soulève pas de difficultés : Marie-Galante n'avait aucun commerce officiel direct avec la métropole ou l'étranger et effectuait tous ses échanges par l'intermédiaire de la « Guadeloupe » ou de Saint-Pierre de la Martinique ; quant aux dépendances septentrionales lointaines de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, elle se situaient absolument en dehors de la sphère du commerce français et bénéficiaient, dans ce domaine, d'une totale autonomie de fait. Nous n'avons donc pas, dans nos tableaux retraçant le mouvement commercial de la Guadeloupe, à introduire de distinction entre GGT, Archipel et Colonie.

Mais se pose par contre, et gravement, le problème de la valeur de ces états de commerce comme source historique et de la fiabilité des chiffres qu'ils nous livrent. Sur ce point, nous ne devons, pas plus que les intendants eux-mêmes, avoir la moindre illusion : tous les états de commerce sont faux. Les capitaines de navires, dans leurs déclarations au Domaine, minorent outrageusement les cargaisons débarquées et embarquées, afin de payer des droits moins élevés (33), et les commis du Domaine, par corruption ou par négligence, ne cherchent nullement à savoir ce qui se cache réellement derrière ces déclarations (34). Jean Tarrade s'est livré à une critique très

(33) AN, Col. C8A31, fol. 176, intendant Bénard, 17 février 1723 ; AN, Col. C8A46, fol. 186, intendant d'Orgeville, 10 juin 1735 ; AN, Col. C7A40, intendant Foulquier, lettre n° 24 du 1^{er} août 1782.

(34) Voir les vifs reproches adressés par l'intendant Bénard au sieur Coquille, receveur du Domaine à la Guadeloupe, sur les états du commerce de cette île en 1722 ; AN, Col. C8A31, fol. 167, 10 février 1723. *Ibid*, fol. 172, le même, 17 février 1723 : le sieur Dudoyer, directeur du

serrée des statistiques du commerce colonial dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (35), qu'il est inutile de reproduire ici et à laquelle nous renvoyons globalement.

Encore ne s'agit-il ici que du commerce licite, du commerce « autorisé » ainsi que l'appellent les documents du XVIII^e siècle. Mais que dire de l'interlope qui n'ait déjà été dit ? Tout a été dit (36) et nous n'y reviendrons donc pas. Pour ce qui nous retient plus particulièrement ici, l'énormité même de la contrebande rend inutilisable tous les chiffres autres que ceux du commerce *direct* des Isles avec l'Europe. Avant la guerre de Sept Ans, le commerce avec le Canada dissimule (mal) en fait un vaste trafic avec la Nouvelle-Angleterre, et le sirop officiellement envoyé vers la Terre-Ferme espagnole est en réalité du sucre... Après le traité de Paris, le commerce désormais autorisé avec la Nouvelle-Angleterre, puis les Etats-Unis, officiellement limité aux sirops et tafias, porte bien davantage sur le sucre et le café que sur les sous-produits sucriers dont l'exportation est seule permise ; quant au cabotage entre la Guadeloupe et la Martinique, il n'est qu'une simple « couverture » légale pour un vaste trafic interlope avec l'île anglaise voisine de la Dominique. Tous les chiffres des états du commerce entre les Isles et les pays autres que la métropole sont absolument faux, ne reflètent rien, ne prouvent rien.

En définitive, nous préférons nous limiter, pour les XVII^e et XVIII^e siècles, à reproduire les seules statistiques du commerce de la Guadeloupe et de la Martinique avec l'Europe, les seules tant soit peu utilisables. Bien sûr, nous l'avons dit, ces chiffres sont minorés, mais en supposant une proportion de sous-déclaration à peu près constante d'une année sur l'autre, ils permettent tout de même de savoir comment a varié le commerce antillais et de mesurer approximativement l'amplitude, sur la moyenne et longue période, de ces variations.

Pour ce qui concerne l'époque révolutionnaire, très peu

Domaine en Guadeloupe, vient de mourir. Arrivé dans la colonie sans un sol, il laisse derrière lui une fortune de 100.000 livres ; « il est aisé de s'enrichir promptement de cette manière, en recevant des fausses déclarations sur lesquelles il faut estre plus qu'aveugle pour n'y pas trouver à redire ».

(35) *Le commerce colonial de la France à la fin de l'Ancien Régime. L'évolution du régime de « l'Exclusif » de 1763 à 1789*, Paris, PUF, 1972, t. II, pp. 713-730.

(36) Et en dernier lieu par J. Tarrade, op. cit., *passim*, particulièrement t. I, pp. 95-112.

d'états du commerce antillais ont été conservés : un seul pour la Guadeloupe (an VIII : 1800), deux seulement pour la Martinique (ans XII et XIII : 1804 et 1805). D'ailleurs, le caractère extrêmement troublé de cette période, les difficultés de navigation dans la Méditerranée américaine et sur l'Atlantique, les fréquentes alternances de souveraineté sur les deux îles, rendent illusoire toutes les statistiques commerciales dont nous pourrions éventuellement disposer. Force nous est donc de mettre les années 1793-1815 « entre parenthèses » et de passer directement à l'époque du retour de la paix et à la Restauration. Mais alors, les statistiques commerciales du début du XIX^e siècle ont déjà été publiées par l'*Annuaire de la Guadeloupe* et l'*Annuaire de la Martinique*. En particulier, les derniers numéros parus de ces deux publications, ceux de 1931, contiennent en annexe un tableau récapitulant tout le détail du mouvement des exportations des deux îles de 1816 à 1930. Il ne paraît pas indispensable de reprendre ces chiffres.

III — Localisation des sources.

1. Les recensements.

GUADELOUPE

Recensements particuliers « Guadeloupe » et Grande-Terre.

SOM, G1 - 468 : 1671 (nominatif).

SOM, G1 - 469 : 1664 (nominatif), 1682, 1684, 1697, 1698, 1720 à 1725.

SOM, G1 - 497 : 1707, 1710, 1711, 1714, 1715, 1717, 1718, 1729 à 1734, 1739, 1740, 1742, 1743, 1748, 1749.

SOM, G1 - 498 : 1701.

AN, Col. C7A8, fol. 100 : 1719.

AN, Col. C7A14, fol. 173 : 1741.

AN, Col. C7B1, n° 20 : 1716.

Recensements particuliers Marie-Galante.

SOM, G1 - 498 : 1685, 1686, 1719, 1726.

Recensements généraux Isles-du-Vent.

SOM, G1 - 470 bis : 1735, 1736, 1738, 1751, 1752, 1753.

SOM, G1 - 498, : 1671, 1686, 1699, 1700.

SOM, G1 - 499 : 1687.

AN, Col. C8B17, n° 9 : 1683.

Recensements Archipel.

SOM, G1 - 469 : 1696.

SOM, G1 - 497 : 1772, 1773, 1782 à 1787, 1790, 1791 (37).

AN, Col. C7B5, n° 93 : 1788.

Scottish Record Office, Leith Papers, GD 225/930, n° 1 : 1814 (38).

SOM, Gua. 31/291 : 1815.

Recensements particuliers Saint-Martin.

SOM, DFC, Saint-Martin, n° 7 : 1772 (nominatif).

AN, Col. C7A42, fol. 96 : 1786.

Recensements Colonie.

SOM, G1 - 497 : 1804.

SOM, G1 - 502, n° 9 : Vendémiaire an V (1796).

SOM, G1 - 504, n° 15 : Vendémiaire an VI (1797).

AN, Col. C7A85, n° 27 et 37 : Vendémiaire an VIII (1799), Nivôse an IX (1800), an XI (1803).

Scottish Rec. Off., Leith Papers, GD 225/930, n° 2 : 1813 (38).

SOM, Gua. 35/319 : 1824.

SOM, Correspondance générale, Gua. n° 277 : Bulletins de cultures, 1830-1850.

SOM, Correspondance générale, Gua. sans cote : Etats de population, 1830-1847.

Références ou reproductions postérieures de recensements dont l'original n'a pas été conservé.

De nombreux recensements dont l'original a aujourd'hui disparu ont été cités ou plus ou moins complètement reproduits par des auteurs postérieurs, soit dès le XVIII^e siècle à l'appui de tel ou tel raisonnement, soit dans des travaux historiques des XIX^e et XX^e siècles. Le plus souvent, ces chiffres sont explicitement déclarés être tirés des recensements et présentent de ce fait une grande fiabilité, pour autant, naturellement, que les recensements soient eux-mêmes fiables. On constate d'ailleurs que, lorsque ces auteurs citent des chiffres provenant de recensements dont l'original nous est parvenu, la source initiale a été, dans l'ensemble, correctement reproduite. Au total, ces chiffres ne semblent pas avoir été inventés pour les besoins d'une cause et paraissent devoir mériter confiance.

(37) Les recensements de 1786 et 1787, trop gravement erronés en presque toutes leurs rubriques, n'ont pas été utilisés. Celui de 1791 se contente de reprendre les chiffres de 1790, sans aucune modification, et n'a pas été utilisé non plus.

(38) Documents consultés sur microfilm aux AD Guadeloupe.

Nous avons utilisé les références suivantes :

« *Guadeloupe* » et *Grande-Terre, 1755* : Reproduit dans la première édition de G.-Th. Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, édition d'Amsterdam en six volumes, sans nom d'éditeur, 1773, t. V, p. 73.

Archipel, 1762 : Cité par le gouverneur britannique Dalrymple dans son mémoire du 16 février 1762, d'après les « particular returns » fournis par les habitants ; PRO, CO, 110/2, fol. 30-31.

Archipel, 1763 : Cité dans un mémoire de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe de janvier 1773 ; AN, Col. C7B3, n° 4.

Archipel, 1765 : Cité par le gouverneur de Nolvos et l'intendant de Moissac dans un mémoire de 1766 sur le commerce de la Guadeloupe et de la Martinique ; AN, Col. C7A27, fol. 225-226.

Archipel, 1767 : Raynal, op. cit., édition d'Amsterdam citée, t. V, p. 78.

Archipel, 1774, 1777, 1779, 1781, 1789 : Publiés par J. Ballet, *La Guadeloupe. Renseignements sur l'histoire, la flore, la faune, la géologie, la minéralogie, l'agriculture, le commerce, l'industrie, la législation, l'administration*, Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, t. II (vol. IV), 1896, p. 504.

Archipel, 1775 : Cité dans un « Mémoire sur la deffense de l'isle Guadeloupe », anonyme, p. 5 ; AD Guadeloupe, Fonds du Musée Fleur d'Épée.

Colonie, 1818 : Reproduction photographique dans *La Guadeloupe. Album de géographie historique, extraits d'archives (1682-1818)*, s.l.n.d. (Paris, 1931), 25 planches, pl. n° 25.

Colonie, 1816 à 1824 : SOM, Guadeloupe 35/319, « Relevé comparatif de la situation de la population et des cultures pendant les neuf années de 1816 à 1824 inclus », dressé par la direction du Domaine, 15 novembre 1825.

Colonie, 1828 : SOM, Guadeloupe 10/97, « Notice concernant l'île de la Guadeloupe et ses dépendances », 29 pp., anonyme mais provenant manifestement de la direction du Domaine.

Deux observations pour en terminer avec la Guadeloupe :

1) Aux références globales ci-dessus s'ajoutent parfois des

chiffres isolés, relatifs à tel ou tel élément de la population ou de la production, cités au hasard des documents. Nous en donnerons les références et apprécierons leur valeur dans les différents tableaux reproduisant les séries concernées.

2) E. E. Boyer-Peyreleau, *op. cit.*, t. II, *in fine*, tableaux n° 3, 4, 5 et 7, donne plusieurs séries relatives à la population et aux cultures de la Guadeloupe au début du XIX^e siècle. Chronologiquement, ces séries complètent assez bien les nôtres, malheureusement, pour les années pour lesquelles nous avons conservé les recensements officiels, il existe de tels écarts entre les chiffres donnés par l'auteur et ceux provenant des recensements, que nous préférons nous abstenir d'utiliser ces tableaux, dont la source n'est même pas citée.

MARTINIQUE

Recensements.

SOM, G1 - 470 : 1664, habitants ; 1671, terres (nominatifs).

SOM, G1 - 470 bis : 1700 à 1706, 1708, 1709, 1719, 1730 à 1738, 1742, 1751 à 1755, 1764, 1770, 1772, 1773, 1784 à 1789.

SOM, G1 - 498 : 1671, 1686.

SOM, G1 - 499 : 1665, 1669, 1670, 1678 (nominatif), 1682, 1684, 1685, 1687, 1688, 1692, 1694, 1696 à 1699.

AN, Col. C8A37, fol. 14-37 : 1727.

AN, Col. C8B17, n° 9 : 1683.

Arch. Marine, G 222, n° 2 : 1660.

PRO, CO 166/2, fol. 149 : 1762.

SOM, Correspondance générale, Martinique n° 231 : Bulletins de cultures, 1831-1850.

SOM, Correspondance générale, Martinique, sans cote : Etats de population, 1831-1847.

Références ou reproductions postérieures.

Mêmes remarques qu'à propos de la Guadeloupe.

1763 : Extraits du recensement anglais de 1763 ; SOM, G1-499, n° 35.

1765 : Même source que pour la Guadeloupe ; AN, Col. C7A27, fol. 225-226.

1767 : Raynal, *op. cit.*, édition d'Amsterdam citée, t. V, pp. 60-61.

1769 : publié par E. Ruzf, *Etudes historiques et statisti-*

ques sur la population de la Martinique, Saint-Pierre, Imprimerie de Carles, 1850, t. II, face pp. 186 et 199.

Ce même auteur publie également (ibid, face pp. 308 et 310) le recensement de la Martinique en 1783. Mais la fiabilité de ce document est douteuse, l'auteur semblant avoir mélangé 1783 et 1785 ; aussi ne l'avons-nous pas utilisé.

1775 : Cité dans un mémoire anonyme sur la Martinique, vers 1776 ; AN, Col. C8A71, fol. 30.

1776 : Inclus dans un tableau de la population des Antilles françaises entre 1776 et 1779, conservé dans le vol. 157 des « Liverpool papers », à Londres, et dont les principaux éléments semblent avoir été adressés au duc de Liverpool par Edward Long, le grand historien de la Jamaïque ; British Museum, Additional Manuscripts 38346, fol. 76. NB : il y a concordance entre les chiffres donnés par le document pour la population de la Guadeloupe en 1779 et ceux du recensement publiés par J. Ballet, cité *supra*.

1778 : Reproduit par Raynal, op. cit., édition de Genève en dix volumes, Pellet éditeur, 1780, t. VII, pp. 115-116.

An XIII (1805) : Résultats cités par le préfet colonial Laussat, lettre du 1^{er} Pluviôse XIII et mémoire du 20 Prairial XIII ; AN, Col. C8A111, fol. 8 et 112.

1806 : « Etat de la population pour l'an XIV », publié par E. Hayot, « Les gens de couleur libres du Fort-Royal, 1679-1823 », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. LVI, 1969, p. 20. L'auteur n'indique pas sa source.

1816 : Reproduit dans Secrétariat d'Etat de la Marine et des Colonies, *Notices statistiques*, op. cit., t. I, p. 35.

1820 : Publié par F. Renouard de Sainte-Croix, *Statistique de la Martinique*, Paris, Chaumerot, 1822, t. II, chap. VIII, et tableau face p. 97.

1826 : SOM, Martinique 52/432-433, cahiers de statistiques de la Martinique, envoyés au ministère par la direction du Domaine en exécution de la circulaire du 25 février 1823.

Aux références globales di-dessus s'ajoutent également des chiffres isolés et particuliers à tel ou tel indice, que nous citerons en leur temps dans les différentes séries concernées.

2. Les états de commerce.

GADELOUPE (39)

Etats établis en Guadeloupe.

- AN, Col. C7A9 : M et X 1722, 1725.
AN, Col. C7A12 : M et X 1733, 1734, 1735.
AN, Col. C7A13 : M 1736, 1737 ; X 1737.
AN, Col. C7A15 : M 1744, 1745 ; X 1743, 1745.
AN, Col. C7A16 : M et X 1749 à 1752.
AN, Col. C7A17 : M et X 1755.
AN, Col. C7A23 : X deuxième semestre 1763.
AN, Col. C7A25 : G 1765.
AN, Col. C7A27 : G 1766.
AN, Col. C7A28 : G 1767.
AN, Col. C7A29 : G 1768.
AN, Col. C7A30 : G 1769.
AN, Col. C7A31 : G 1770.
AN, Col. C7A32 : G 1772.
AN, Col. C7A33 : G 1773.
AN, Col. C7A34 : G 1774.
AN, Col. C7A84 : G 1790, 1791, 1792.
AN, Col. C7B1 : M et X 1718, M 1743 ; X 1736, 1744.
AN, Col. C7B3 : G 1775 à 1778.

Ibid, n° 19 : « Etat général du commerce actif et passif de la Guadeloupe et ses dépendances » de 1764 à 1776.

- AN, Col. C7B4 : G 1781 à 1785.
AN, Col. C7B5 : G 1786, 1788, 1789.

Etats généraux du commerce des Isles-du-Vent (40).

- AN, Col. C8A42 : G 1730 et 1731.
AN, Col. C8B17 : G 1732 et 1738.
AN, Col. C8B20 : G 1739, 1741, 1742.
AN, Col. C8B21 : G 1748.

Etats dressés en Europe.

Les états établis par l'administration antillaise du Domaine constituent la base de nos séries commerciales. Mais pour

(39) Abréviations utilisées dans cette présentation des sources : M : importations ; X : exportations ; G : état général.

(40) Dans lesquels se trouve également retracé le commerce de la Guadeloupe. Ces états ont été établis à la Martinique par les services du Domaine du gouvernement-général d'avant 1759.

les années où ces états n'ont pas été conservés, nous utiliserons ceux dressés en Europe, en posant l'équivalence que, pour une denrée donnée et sauf correction pour le sucre brut — nous allons y revenir —, les importations métropolitaines sont égales aux exportations antillaises. En réalité, il n'y a pas égalité et, au niveau global de l'ensemble des Isles, Saint-Domingue compris, les différences sont, pour certaines années, extrêmement importantes (41). Mais précisément, le phénomène concerne d'abord et surtout Saint-Domingue. Pour ce qui est des Isles-du-Vent, et considérées *île par île*, les différences sont, pour les années où nous pouvons les apprécier, beaucoup moins fortes : de — 18 à + 12 % pour la Guadeloupe et de — 13 à + 17 % pour la Martinique. L'utilisation des chiffres des importations de denrées coloniales en France dans les séries des exportations de ces mêmes denrées depuis les deux îles françaises des Petites Antilles introduit, certes, des distorsions dans ces séries, mais qui ne sont pas réellement insupportables, en tout cas pas pires que celles résultant des différentes fraudes aux déclarations que nous avons signalées précédemment ; à moyen et long termes, elles ne modifient pratiquement pas la tendance générale d'évolution du commerce des Isles avec la métropole. Toutefois, pour le sucre brut, il semble nécessaire d'introduire un correctif en raison du « coulage » pendant la traversée, qui, selon les auteurs et les époques, représentait entre 15 et 25 % du poids de la cargaison initialement embarquée aux Antilles ; pour tenir compte de cette perte, nous supposerons, lorsque nous utiliserons les états métropolitains pour apprécier le commerce antillais, que les quantités de sucre brut embarquées aux Isles représentent celles débarquées en Europe majorées de 20 %.

Cette utilisation des états de commerce du XVIII^e siècle établis en Europe concerne les documents suivants :

SOM, DFC, Mémoires généraux, Antilles françaises, carton IV, n° 297 A : 1787 ; tableau dressé pour l'établissement de la balance du commerce.

PRO, Cust. 3/59 à 63 : 1759 à premier semestre 1763 ; « Board of Customs and Excise, ledgers of imports and exports », Angleterre et Pays de Galles.

(41) De — 43 à + 53 % selon les années et les marchandises. L'ampleur de la « fourchette » a conduit J. Tarrade, *op. cit.*, t. II, pp. 728-730, à refuser de poser cette équivalence.

MARTINIQUE

Etats de commerce dressés en Martinique.

- AN, Col. C8A10, fol. 105 : 1696.
AN, Col. C8A36, fol. 24 et 27 : 1725.
AN, Col. C8A42, fol. 344 : 1730, 1731.
AN, Col. C8A45, fol. 340 : 1734.
AN, Col. C8A88, fol. 314 : 1785.
AN, Col. C8B4, n° 81 : premier semestre 1717.
AN, Col. C8B5, n° 18 : deuxième semestre 1717.
AN, Col. C8B17 : 1732, 1733, 1735 à 1738.
AN, Col. C8B18 : 1768 à 1777, 1781 à 1784, 1786 à 1788.
AN, Col. C8B20 : 1739 à 1743.
AN, Col. C8B21 : 1744, 1745, 1748, 1749, 1750, 1752, 1753,
1765, 1767.
AN, Col. C8B22 : 1756, 1757.
AN, Col. C8B27 : 1791.

Etats établis en Europe.

Mêmes remarques que *supra*, sous présentation des sources pour la Guadeloupe.

SOM, DFC, Mémoires généraux, Antilles françaises, carton IV, n° 306 : 1790.

PRO, Cust. 3/62 : 1762.

Chiffres publiés par L.-Ph. May.

L.-Ph. May, *Histoire économique de la Martinique (1635-1763)*, Paris, Les Presses Modernes, 1930, pp. 321-323, a publié deux tableaux du commerce de la Martinique avec la France, en citant comme source Col. C8B17 à 22. Bien qu'ils contiennent parfois des chiffres « arrondis », ces tableaux reproduisent, dans l'ensemble, correctement les états de commerce, tout au moins pour les années pour lesquelles il est possible de procéder à une vérification directement sur les sources. Mais pour dix années, nous n'avons pas pu retrouver les états originaux utilisés par l'auteur, ni savoir ce qu'ils sont devenus depuis 1930. Néanmoins, compte-tenu de la fiabilité générale de ces tableaux, nous pouvons reproduire purement et simplement les chiffres donnés par L.-Ph. May pour ces dix années : 1682, 1687, 1710, 1722, 1727, 1728, 1729, 1754, 1755, 1756.

Pour faciliter l'utilisation des tableaux qui suivent, nous les regrouperons en quatre rubriques :

I

Population, main-d'œuvre

II

Agriculture

III

Industrie

IV

Commerce

I. — POPULATION, MAIN-D'ŒUVRE

1. Population totale et esclaves, Guadeloupe, 1656-1762.
2. Population totale et esclaves, Guadeloupe, 1763-1835.
3. Population totale et esclaves, Martinique, 1660-1835.
4. Répartition des esclaves « attachés aux cultures », Guadeloupe, 1749-1835.
5. Répartition des esclaves « attachés aux cultures », Martinique, 1749-1835.

I-1. — POPULATION TOTALE ET ESCLAVES,
GUADELOUPE, 1656-1762

	« GUADELOUPE » ET GRANDE-TERRE			ARCHIPEL		
	Pop. totale (GGT, PT)	Nbre tot. d'esclaves (GGT, TE)	Esclaves adultes (GGT, EA)	Pop. totale (Arch., PT)	Nbre tot. d'esclaves (Arch., TE)	Esclaves adultes (Arch., EA)
1656	15.000	3.000				
57						
58						
59						
1660						
61						
62						
63						
64	11.347	6.323				
65						
66						
67						
68						
69						
1670						
71	7.537	4.267	3.190	8.762	4.971	3.718
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
1680						
81	6.953					
82	7.178	4.109	2.949			
83	7.017	4.109	2.949	8.136	4.707	3.447
84	8.162	4.954	3.349			
85						
86	8.698	4.982	3.364	10.026	5.743	3.945
87	8.128	4.602	3.108	9.405	5.347	3.667
88						
89						
1690						
91						
92						
93						
94						
95						
96	9.969	6.210	4.007	10.561	6.431	4.186
97	9.650	6.036	4.038			
98	9.588	5.719	3.754			
99	10.438	6.185	4.092	10.918	6.316	4.186

(I-1 — Suite)

	(GGT, PT)	(GGT, TE)	(GGT, EA)	(Arch., PT)	(Arch., TE)	(Arch., EA)
1700	10.929	6.396	4.124	11.421	6.587	4.278
01	11.715	7.143	4.922			
02						
03						
04						
05						
06						
07	13.497	8.626	5.639			
08						
09						
1710	14.965	9.706	6.327			
11	16.458	11.000	7.154			
12						
13						
14	18.864	12.562	8.267			
15	19.452	13.271	7.805			
16	20.744	14.481	7.981			
17	21.371	14.910	8.326			
18	22.800	16.042	9.064			
19	22.483	15.788	9.837	24.492	17.207	10.823
1720	24.317	17.184	9.786			
21	25.313	17.581	10.975			
22	24.149	20.591	11.166			
23	30.427	21.094	12.351			
24	33.331	22.965	13.543			
25						
26						
27						
28						
29	33.351	24.777	14.011			
1730	35.496	26.801	14.487			
31	36.206	27.087	14.215			
32	35.880	26.885	13.422			
33	37.482	28.384	14.458			
34	37.017	28.093	14.552			
35	38.005	28.910	15.160	41.076	31.221	16.396
36	39.127	29.656	15.558	42.339	32.094	16.899
37						
38	40.889	31.640	16.640	44.269	34.205	18.064
39	42.653	33.315	17.193			
1740	42.918	33.732	17.540			
41	41.236	32.486	17.124			
42	42.819	33.792	17.579			
43	42.384	33.783	17.757			
44						
45						
46						
47						
48	45.516	39.598	19.323			
49	45.050	36.431	19.442			
1750			20.740			
51	50.581	41.703	23.375	55.122	45.238	23.658
52	50.160	41.026	22.277	55.132	44.407	24.544
53	50.160	41.026	22.277	55.681	45.415	24.845

(I-1 — Suite)

	(GGT, PT)	(GGT, TE)	(GGT, EA)	(Arch., PT)	(Arch., TE)	(Arch., EA)
1754						
55	50.783	41.140				
56						
57						
58						
59			28.717			
1760						
61						
62			33.864			37.380

Sources :

- 1656 : Père Breton, relations latines publiées par J. Rennard, *Les Caraïbes, la Guadeloupe. Manuscrits du père Raymond Breton, premier missionnaire de la Guadeloupe où il resta vingt ans (1636-1656)*, Paris, G. Ficker, 1929, p. 146. Ces chiffres, comme toutes les estimations de la population des Isles données par les plus anciens chroniqueurs, sont extrêmement douteux. Ils impliquent un effondrement de la population blanche de plus de moitié (12.000 à 5.009) en huit ans, dont on ne trouve aucune explication — la « révolution sucrière » débutant à peine —, ni aucune trace dans les archives. Il est d'ailleurs même difficile de croire que 12.000 colons au moins, en réalité beaucoup plus si l'on tient compte de l'énorme mortalité des premiers temps de la colonisation, aient pu venir de France en Guadeloupe à une époque où la navigation française était aussi peu développée.
- 1681 : AN, Col. C8A3, fol. 148, extraits de lettres des gouverneurs particuliers des îles dépendant du gouvernement général des Isles-du-Vent, relatives à la population de leurs dites îles, 1681 ; pour la Guadeloupe, Hinselin.
- 1750 et 1759 : Chiffres donnés par la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe dans son mémoire de 1773, et déclarés être extraits des dénombrements fournis au Domaine ; AN, Col. C7B3, n° 4.
- Autres années : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

- 1) Les trois séries n'ont pas exactement le même objet. Les deux premières — population totale et nombre total d'escla-

ves — retracent l'évolution démographique globale de la population antillaise, et en particulier celle de sa composante la plus importante : les esclaves. La troisième série permet, en outre, d'introduire la notion de *force de travail* disponible pour la production, celle-ci étant, rappelons-le, à forte intensité de travail — peu ou pas de mécanisation —. Cette série regroupe tous les esclaves âgés de 14 à 60 ans, les seuls que les colons pouvaient — théoriquement — faire travailler ; ces esclaves sont soigneusement distingués dans les recensements, où ils figurent dans des rubriques de noms variés (42), mais recouvrant toutes la même réalité.

2) Rappelons tout ce que nous avons déjà dit, *supra*, p. 10, sur le peu de fiabilité des recensements de l'époque esclavagiste et sur la sous-évaluation systématique de la population antillaise jusqu'en 1848, particulièrement pour ce qui concerne les esclaves adultes « payant droits ». Il n'est pas douteux que le nombre réel d'esclaves ait été très supérieur à celui indiqué dans les recensements — donc dans le tableau qui précède — sans, malheureusement, qu'il soit possible de fixer exactement dans quelle proportion. Quant aux variations de courte période de la population, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions ; d'une année sur l'autre, elles étaient uniquement fonction des fluctuations de la fraude aux déclarations des habitants et non des résultats du trafic négrier ou de l'évolution de la mortalité sur les habitations (43).

(42) « Nègres payants droits » (pour lesquels leurs maîtres payaient la capitation) ; « Nègres travaillants » ; « « Nègres » et « Négresses » (par opposition aux « Négrillons » et « Négrittes ») ; « Hommes » et « Femmes » à partir des années 1770.

(43) SOM, G1-497, n° 42, note des bureaux de la Marine sur le récapitulatif du recensement de 1785 : « Depuis 1784, la population des esclaves paraîtroit augmentée de 4.396, mais cette augmentation n'est peut-être due qu'à une plus grande exactitude dans les recensements, n'y ayant eu aucune importation de Noirs dans le cours de l'année dernière en Guadeloupe ». Les bureaux oublient l'interlope négrier, mais il est douteux qu'il soit, à lui seul, à l'origine de la totalité de cette forte augmentation.

I-2. — POPULATION TOTALE ET ESCLAVES,
GUADELOUPE, 1763-1835

	ARCHIPEL			COLONIE		
	Pop. totale (Arch., PT)	Nbre tot. d'esclaves (Arch., TE)	Esclaves adultes (Arch., EA)	Pop. totale (Col., PT)	Nbre tot. d'esclaves (Col., TE)	Esclaves adultes (Col., EA)
1763			39.853			
64						
65	88.145	75.575				
66						
67	85.376	72.761				
68						
69						
1770						
71						
72	91.869	77.957	47.671			
73	97.359	83.023	52.094			
74	93.800	80.000				
75						
76						
77	98.150	84.100				
78						
79	99.970	85.327				
1780						
81	99.483	84.232				
82	97.340	82.101	51.781			
83	99.979	84.419	52.139			
84	100.849	85.291	59.065			
85	102.924	86.472	59.695	106.045	89.044	61.183
86						
87						
88	101.971	85.461	52.317			
89	106.593	89.823				
1790	107.226	90.139	60.527			
91						
92						
93						
94						
95						
96				109.492		
97				102.124		
98						
99						
1800						
01						
02						
03	111.866	85.248	57.685	115.291	88.205	59.419
04	104.978	88.816	58.148	108.028	91.486	60.041
05						
06						
07						
08						
09						

(I-2 — Suite)

	(Arch., PT)	(Arch., TE)	(Arch., EA)	(Col., PT)	(Col., TE)	(Col., EA)
1810						
11						
12						
13	100.881	86.010	50.000	104.272	88.947	51.715
14	105.597	84.814	50.870			
15	104.597	84.814	50.787			
16				102.669	81.740	
17				103.186	81.168	
18	101.456	79.396	49.983	104.824	82.342	51.703
19				108.673	85.402	
1820				111.641	88.397	
21				109.404	87.998	
22				110.082	89.465	
23				110.704	90.376	
24	108.660	88.305	57.494	112.362	91.446	59.474
25						
26						
27						
28						
29						
1830				112.131	90.763	61.018
31				119.663	97.339	63.905
32				122.819	99.464	64.935
33				124.849	99.039	63.942
34				125.427	96.684	62.677
35				127.574	96.322	61.500

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Mêmes observations que notes 1 et 2, sous tableau I-1, *supra*, pp.39-40.

2) Il existe dans AN, Col. C7A 34, fol. 294, un « Etat progressif des Nègres que possède la Guadeloupe depuis 1765, jusques et compris 1774 », annexé à un mémoire du gouverneur de Nozières et de l'intendant Tascher du 16 avril 1775, sur les « moyens de rendre au commerce de France l'ascendant qu'il a perdu dans ces Isles par rapport à la traite des Nègres ». Ce document permettrait de compléter utilement les « trous » de notre série. Malheureusement, il présente d'importantes divergences — de 400 à 3.000 esclaves — avec les recensements dont l'original nous est parvenu ; il semble, en fait, bien que les auteurs déclarent expressément les recensements comme leur source, que ces chiffres aient été plus ou moins « arran-

gés » pour les besoins de leur démonstration. Pour toutes ces raisons, nous avons préféré ne pas utiliser cet état.

3) Le recensement de 1803 ne comporte pas les rubriques traditionnelles des « Blancs », « Libres » et « Esclaves », à contenu essentiellement juridique, mais des rubriques « épidermiques » de « Blancs », « Rouges » et « Noirs ». En fait, il a été dressé à la fin de 1802, immédiatement après le rétablissement de l'esclavage par le général Richepanse, à un moment de violente répression à l'encontre des mulâtres et gens de couleur — les « Rouges » — que les autorités coloniales cherchaient à faire rentrer en aussi grand nombre que possible dans l'esclavage, mais dont la situation juridique n'était pas encore réglée ; inversement, d'ailleurs, un certain nombre de Noirs étaient des Libres d'avant la première Abolition, en 1794, et leur situation n'était pas non plus réglée, quelques mois seulement après le rétablissement de l'esclavage. Ce qui explique les rubriques du recensement. A titre d'approximation, et pour donner une idée de l'évolution démographique de l'immense majorité de la population guadeloupéenne à l'issue de la période révolutionnaire proprement dite, nous posons ici l'équivalence Noir = esclave, en supposant une compensation grossière entre « Rouges » esclaves et Noirs libres. A partir de 1804, les recensements retrouvent leurs rubriques juridiques prérévolutionnaires de Blancs, Libres et Esclaves.

4) La « Notice concernant l'île de la Guadeloupe et ses dépendances » de 1828 (SOM, Gua., 10/97), donne comme chiffre de population totale, pour l'ensemble de la colonie, 136.785 habitants et comme nombre total d'esclaves 103.012. Ces chiffres sont en tel désaccord avec ceux qui précèdent et suivent immédiatement que nous préférons nous abstenir de les reproduire dans ce tableau.

I-3. — POPULATION TOTALE ET ESCLAVES,
MARTINIQUE, 1660-1835

	<i>Population totale (PT)</i>	<i>Nombre total d'esclaves (TE)</i>	<i>Esclaves adultes (EA)</i>
1660	5.310	2.723	2.056
61			
62			
63			
64	5.303	2.592	1.740
65	6.345	3.018	1.986
66			
67			
68			
69	9.667	5.849	3.999
1670	10.065	6.171	4.263
71	10.918	6.582	4.661
72			
73			
74			
75			
76			
77			
78	7.525	5.085	3.743
79			
1680			
81			
82	14.114	9.364	5.763
83	14.085	9.364	5.763
84	15.595	10.448	7.252
85	15.615	10.343	7.227
86	15.614	10.343	7.227
87	16.254	10.801	6.810
88	16.962	11.476	8.035
89			
1690			
91			
92	19.613	12.856	8.850
93			
94	19.513	12.887	8.994
95			
96	20.068	13.126	8.831
97	20.783	13.458	8.864
98	20.873	13.596	8.852
99	19.864	13.292	8.916
1700	21.579	14.566	9.911
01	23.362	16.688	11.637
02	24.772	17.382	12.040
03	26.761	18.898	12.799
04	28.368	19.766	13.380
05	27.761	19.509	13.038
06	29.145	20.063	13.481
07			
08	26.591	20.082	14.209
09	31.481	22.384	15.544

(I-3 — Suite)

	<i>(PT)</i>	<i>(TE)</i>	<i>(EA)</i>
1710			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19	45.582	35.472	20.030
1720			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27	55.516	40.403	24.004
28			
29			
1730	56.385	43.272	23.846
31	58.548	45.387	25.550
32	58.651	45.571	26.775
33	62.221	49.474	29.933
34	66.595	53.080	33.109
35	67.057	54.362	33.335
36	69.590	54.791	34.136
37	71.327	55.917	35.110
38	74.042	57.778	35.782
39			
1740			
41			
42	83.969	66.205	41.554
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
1750			
51	79.442	65.905	42.462
52	78.097	64.875	42.572
53	78.559	65.257	42.916
54	78.697	65.323	41.926
55	80.217	66.718	42.532
56			
57			
58			
59			
1760			
61			
62	80.821	66.897	41.251
63		66.286	41.829

(I-3 — Suite)

	(PT)	(TE)	(EA)
1764	81.880	68.395	42.385
65	83.995	71.097	
66			
67	84.817	70.553	
68			
69	87.656	74.205	46.593
1770	86.115	73.170	46.250
71			
72	86.415	72.928	46.400
73	86.892	73.107	46.684
74			
75	86.882	72.844	
76	85.779	71.268	
77			
78	87.000	72.000	
79			
1780			
81			
82			
83			
84	81.651	68.598	44.195
85	85.706	70.091	49.462
86	84.163	68.589	47.981
87	88.252	72.689	50.731
88	86.892	71.438	49.737
89	97.004	81.130	57.756
1800			
01			
02			
03			
04			
05	96.158	79.754	
06	96.905	80.473	
07			
08			
09			
1810			
11			
12			
13			
14			
15			
16	95.398	75.802	
17			
18			
19	97.434	77.836	
1820	98.279	77.339	
21	98.293	77.053	
22	98.125	76.914	
23			
24	97.698	76.269	
25			
26	101.685	81.142	52.491
27	101.905	81.182	

(I-3 — Suite)

	(PT)	(TE)	(EA)
1828			
29	107.399	84.991	
1830			
31	109.716	86.289	55.314
32	111.337	82.873	52.060
33	114.260	79.767	50.497
34	114.999	78.233	49.616
35	116.031	78.076	48.833

Sources :

1660 à 1806, 1820 et 1826 à 1835 : recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

1816, 1819, 1821, 1822, 1824, 1827 et 1829 : tableau de l'évolution de la population de la Martinique de 1816 à 1829, dans SOM, Mar. 52/432. L'origine de ce tableau n'est pas indiquée.

Observations :

1) Mêmes observation que notes 1 et 2, sous tableau I-1, *supra*, pp. 39-40.

2) Même observation que note 2 sous tableau I-2 pour un « Etat progressif des Nègres que possède la Martinique depuis 1764 jusques et compris 1774 » ; AN, Col. C7A 34, fol. 293.

3) Pour la période 1784-1826, B. David, *Les origines de la population martiniquaise au fil des ans (1635-1902)*, Fort-de-France, Société d'Histoire de la Martinique, 1973, pp. 76 et 92 ; donne une série de chiffres tirés de Moreau de Jonnés. Mais il y a des divergences sensibles entre ces chiffres et les recensements dont l'original nous est parvenu ; d'autre part, l'auteur semble avoir mélangé les résultats de 1802 avec ceux de 1805 et ceux de 1820 avec ceux de 1822. Nous sommes conduits à suspecter la fiabilité de ces chiffres, donc à nous abstenir de les utiliser pour les années (1790 et 1807) où ils pourraient compléter la série dressée à partir des recensements.

I-4. — REPARTITION DES ESCLAVES
« ATTACHES AUX CULTURES »,
GUADELOUPE, 1749-1835

	<i>TOTAL</i>	<i>Sur les sucreries</i>	<i>Sous- total autres cultures</i>	<i>Dont café</i>	<i>Dont coton</i>	<i>Dont vivres</i>
1749	20.461	10.178	10.283			
1750	20.796	10.846	9.950			
51	21.949	11.576	10.373			
52	23.395	11.841	11.554			
1766	35.147	18.053	17.094			
1772	43.275	19.231	24.044			
1785	43.929	21.509	22.420	16.377	6.043	
86	47.496	21.330	26.166	16.517	9.649	
87	48.064	23.225	24.839	16.663	8.176	
1790	54.962	26.069	28.893	18.894	9.999	
1824	52.360	34.991	17.369	12.030	4.019	1.239
1830	52.781	38.807	13.974	9.508	2.292	2.174
31	55.508	41.622	13.886	9.200	1.739	2.910
32	56.670	42.015	14.655	9.160	1.665	3.810
33	55.091	41.373	13.718	8.949	1.777	2.972
34	55.473	41.582	13.691	9.014	1.811	3.041
35	55.416	44.615	10.801	4.726	1.249	4.543

Sources :

- 1749 et 1750 : AN, Col. C8A58, fol. 383, « Balance à l'effet d'établir la différence du produit de la capitation de l'année 1750 avec celui de l'année 1749 », document établi par l'administration du Domaine.
- 1751 et 1752 : AN, Col. C8B 21, n° 72, même type de document.
- 1766 et 1772 : Chiffres cités dans les « Preuves des faits avancés dans le mémoire de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe » de janvier 1773 ; AN, Col. C7B 3, n° 5. Ils sont déclarés être tirés des dénombrement fournis au Domaine.
- 1785 à 1787 : Tableau annexé au procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Coloniale de la Guadeloupe de janvier 1788 et provenant de l'administration du Domaine ; AN, Col. C7A 42, fol. 211.
- 1790 : « Tableau général de l'imposition de la Guadeloupe et ses dépendances pour l'année 1790 », annexé au procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe du 29 avril 1790 ; AN, Col. F3-20, p. 387.

1824 à 1835 : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) La répartition des esclaves « payant droits » entre les différents types d'habitations et de cultures n'était pas, jusqu'aux années 1820, précisée dans les recensements. Les services du Domaine conservaient ces renseignements par devers eux à titre de documents de travail, ce qui explique que notre série soit très discontinuée et repose essentiellement sur des sources indirectes.

2) Par « esclaves attachés aux cultures », il faut entendre esclaves adultes travaillant sur les habitations. Les états cités dans la liste de nos sources ont été dressés par les services du Domaine d'après les déclarations des habitants en vue du paiement de la capitation ; une certaine proportion de fraude est donc à prévoir, même si l'on peut raisonnablement supposer qu'elle affecte de façon sensiblement égale tous les différents types d'habitations.

3) Les esclaves attachés aux cacaoyères ne sont pas spécifiés avant 1824. Mais entre cette dernière date et 1830, leur nombre est extrêmement faible, de 20 à 146 selon les années. Nous pouvons donc les négliger ici. L'existence de ces esclaves attachés aux cacaoyères et aux cultures diverses (tabac, girofle...) explique la différence que l'on constate pour certaines années entre le total « Café + coton + vivres » et le chiffre de la colonne « autres cultures ».

4) Par Guadeloupe, il faut entendre *Archipel guadeloupéen* de 1749 à 1790 et *Colonie* de 1824 à 1835.

I-5. — REPARTITION DES ESCLAVES
 « ATTACHES AUX CULTURES »,
 MARTINIQUE, 1749-1835

	<i>TOTAL</i>	<i>Sur les sucreries</i>	<i>Sous- total autres cultures</i>	<i>Dont café</i>	<i>Dont coton</i>	<i>Dont vivres</i>
1749	38.385	16.749	21.636			
1750	38.601	16.565	22.036			
51	41.425	17.189	24.236			
52	42.943	17.185	25.758			
1771	36.773	16.538	20.235			
1787	36.414	16.646	19.768			
1832	49.275	32.719	16.556	9.918	388	6.250
33	51.332	32.900	18.432	10.514	106	5.686
34	52.468	34.011	18.457	10.909	83	5.756
35	56.154	35.735	20.419	11.250	75	7.293

Sources :

1749 à 1752 : Mêmes références que pour Guadeloupe, sous tableau I-4.

1771 : AN, Col. C8B 18, n° 18, Etat du produit de la capitulation de la Martinique en 1771.

1787 : AN, Col. C8A 88, fol. 282, chiffres cités dans le volumineux mémoire des négociants de la Martinique contre les décisions de l'Assemblée Coloniale du 14 janvier 1788 ; ils sont déclarés provenir des dénombrements fournis au Domaine.

1832 à 1835 : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Même observation que note 1 sous tableau I-4, *supra*, p. 49.

2) Cette série n'est pas absolument homogène. De 1749 à 1787, les « esclaves attachés aux cultures » sont tous les esclaves adultes travaillant sur les habitations et dénombrés par les services du Domaine en vue du paiement de la capitation ; voir sur ce point la note 2 sous tableau I-4, *supra*. Par contre, de 1833 à 1835, le nombre d'esclaves attachés aux cultures inclut manifestement des enfants de moins de 14 ans et des

« surâgés », puisqu'il est supérieur à celui des adultes tel qu'il apparaît dans le tableau I-3. Nous ne savons comment expliquer cette divergence, mais elle incite à beaucoup de prudence dans l'utilisation de ces chiffres.

3) Aucune indication n'est donnée dans les états sur le nombre d'esclaves attachés aux cacaoyères. Pour ceux produisant des cultures diverses, même observation que note 3 sous tableau I-4, *supra*.

II. — AGRICULTURE.

1. Superficie totale cultivée, Guadeloupe, Martinique, 1781-1835.
2. Superficie cultivée en canne à sucre, Guadeloupe, Martinique, 1762-1835.
3. Cultures secondaires, Guadeloupe, 1717-1783.
4. Cultures secondaires, Martinique, 1719-1784.
5. Superficies cultivées en cultures secondaires, Guadeloupe, 1781-1835.
6. Superficies cultivées en cultures secondaires, Martinique, 1785-1835.
7. Cultures vivrières, Guadeloupe, 1729-1783.
8. Cultures vivrières, Martinique, 1719-1784.
9. Superficies cultivées en vivres, Guadeloupe, 1784-1835.
10. Superficies cultivées en vivres, Martinique, 1785-1835.
11. Cheptel, « Guadeloupe » et Grande-Terre, 1671-1755.
12. Cheptel, Archipel guadeloupéen, 1671-1824.
13. Cheptel, Guadeloupe-Colonie, 1785-1835.
14. Cheptel, Martinique, 1669-1835.

II-1. — SUPERFICIE TOTALE CULTIVEE,
 GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1781-1835

Unités : hectares.

	GUADELOUPE		MARTINIQUE
	Archipel (GA)	Colonie (GC)	(M)
1781	43.647		
82			
83			
84	46.599		
85	51.213	52.643	30.281
86			34.096
87			35.843
88	53.298		36.619
89			38.702
1790	51.279		
91			
92			
93			
94			
95			
96			
97			
98			
99	18.469	19.009	
1800	22.890	23.430	
01			
02			
03	27.270	28.748	31.514
04	30.026	31.085	31.998
05			31.998
06			
07			
08			
09			
1810			
11			
12			
13	35.234	36.507	
14	35.234		
15	35.234		
16		35.071	28.404
17		35.310	
18	32.896	34.156	
19		34.059	
1820		35.044	30.929
21		39.487	
22		37.364	
23		39.859	
24	40.037	41.198	
25			
26			32.094
27			
28		41.499	
29			

(II-1 — Suite)

	(GC)	(M)
1830	38.285	
31	41.437	
32	43.984	34.520
33	42.954	35.474
34	45.413	36.254
35	44.745	38.320

Sources :

Guadeloupe, 1781 à 1835 ; Martinique, 1785 à 1789 et 1805 à 1835 : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Martinique, 1803 et 1804 : Chiffres cités par le préfet colonial Laussat et déclarés provenir des recensements des ans XI et XII ; AN, Col. C8 A 113, fol. 320, lettre du 31 mars 1806.

Observations :

Le système métrique n'a été introduit aux Antilles qu'en 1828. Antérieurement les superficies étaient comptées en « carrés » ou « carreaux » de 100 pas de côté. A la Guadeloupe, le pas représentait 3 pieds « mesure de Paris », soit 0,974 m., et le carré avait donc une superficie de 0,9496 ha. En Martinique, le pas valait 3,5 pieds, soit 1,137 m., et la superficie du carré représentait donc 1,2927 ha. G. Lasserre, op. cit., t. I, p. 335, note 46.

Etant donné les imperfections et les imprécisions des recensements, même pour les cultures — *supra*, p. 10, note 7 —, nous avons simplifié les conversions, effectuées sur la base de 1 carré pour 1 ha à la Guadeloupe et 1 carré pour 1,3 ha en Martinique.

II-2. — SUPERFICIE CULTIVEE EN CANNE A SUCRE,
GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1762-1835

Unités : hectares.

	GUADELOUPE		MARTINIQUE
	<i>Archipel (GA)</i>	<i>Colonie (GC)</i>	<i>(M)</i>
1762			13.981
63			13.802
64			14.423
65			
66			
67	21.474		14.877
68			
69			15.649
1770			15.982
71			
72	23.704	23.874	14.678
73	23.567		15.121
74			
75			
76			
77	26.088		
78			13.507
79			
1780			
81	26.472		
82	26.478		
83	27.639		
84	26.750		16.121
85	27.010	27.951	16.641
86			17.352
87			17.548
88	23.685		17.981
89			19.108
1790	22.620		
91			
92			
93			
94			
95			
96			
97			
98			
99	7.288	7.826	
1800	10.160	10.698	
01			
02			
03	11.578	12.677	
04	13.933	14.812	
05			15.600
06			
07			
08			
09			

(II-2 — Suite)

	(GA)	(GC)	(M)
1810			
11			
12			
13			
14			
15			
16			15.684
17		18.727	
18	17.478	18.498	
19		18.476	
1820		18.948	16.584
21		22.023	
22		20.432	
23		22.243	
24	21.874	22.740	
25			
26			17.620
27			
28		22.328	
29			
1830		23.657	
31		25.696	
32		26.380	20.186
33		25.698	19.682
34		26.253	20.905
35		24.810	21.179

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

Mêmes observations que sous tableau II-1, *supra*, p. 56.

II-3. — CULTURES SECONDAIRES,
GUADELOUPE, 1717-1783

Unités : 1.000 pieds.

	CAFE		COTON		CACAO	
	GGT (CF, GGT)	Archipel (CF, Arch.)	GGT (CO, GGT)	Archipel (CO, Arch.)	GGT (CC, GGT)	Archipel (CC, Arch.)
1717			1.628		6	
18			932			
19			1.459		17	
1720			1.440		3	
21			589		4	
22			120		3	
23			574		5	
24			4.537		10	
25					13	
26						
27						
28						
29	23		11.599		33	
1730	20		10.301		12	
31	25		7.712		5	
32	28		8.326		4	
33	120		8.586		13	
34	362		5.246		11	
35	742	856	4.880	5.172	24	25
36	1.557	1.707	4.990	5.307	28	29
37						
38	946	1.096	9.478	9.795	26	27
39	396		8.930		25	
1740	866		6.920		14	
41	187		3.333		4	
42	173		8.208		e	
43	215		4.986		2	
44						
45						
46						
47						
48	202		3.054		17	
49	425		2.057		23	
1750						
51	837	1.164	3.691	5.978	33	42
52	1.254	2.031	7.443	15.413	26	65
53	1.254	1.816	7.443	12.065	26	33
54						
55	2.257		11.270		47	
56						
57						
58						
59						
1760						
61						
62						
63						

(II-3 — Suite)

	(CF, Arch.)	(CO, Arch.)	(CC, Arch.)
1764			
65			
66			
67	5.881	12.157	134
68			
69			
1770			
71			
72	16.739	13.629	289
73	19.114	9.884	297
74			
75			
76			
77	18.800	11.975	450
78			
79			
1780			
81			
82	12.401	23.612	261
83	12.747	24.312	258

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Il est douteux que ces chiffres soient exacts au millier ni même à la dizaine de milliers de pieds près. Voir sur ce point nos développements, *supra*, p. 12.

2) Il est difficile de donner une clé de conversion du nombre de pieds de ces différentes cultures en mesures de superficie. G. Lasserre, op. cit., t. I, pp. 363, 365, 367, pose l'équivalence : 1.500 pieds à l'hectare pour les cotonniers et cacayoers, 1.600 pour les caféiers. E. Revert, *La Martinique. Etude géographique*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1949, pp 341 et 343, admet 1.520 pieds de café et cacao par hectare. Enfin, les inventaires des habitations en cultures secondaires de la Guadeloupe entre 1771 et 1792, que nous avons dépouillés aux AD Guadeloupe, Minutes notariales, fonds Boudins et Turlet, révèlent une grande variété de situations, de 1.200 à 2.600 caféiers par carré — donc par hectare — avec une concentration plus importante des données autour de 1.800 à 1.900.

II.4. — CULTURES SECONDAIRES,
MARTINIQUE, 1719-1784

Unités : 1.000 pieds

	<i>Café</i> <i>(CF)</i>	<i>Coton</i> <i>(CO)</i>	<i>Cacao</i> <i>(CC)</i>
1719		56	3.924
1720			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27	100	1.374	17.493
28			
29			
1730	895	3.022	169
31	1.802	2.949	137
32	2.445	1.990	84
33	3.862	2.549	36
34	7.927	1.854	144
35	8.303	1.959	184
36	11.953	2.068	193
37	12.897	2.907	280
38	10.697	3.223	338
39			
1740			
41			
42	5.121	3.000	381
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
1750			
51	9.140	1.989	809
52	10.595	2.128	613
53	10.771	1.606	608
54	10.771	1.606	698
55	12.041	1.389	595
56			
57			
58			
59			
1760			
61			
62	8.322	1.279	1.221
63		891	480
64	7.764	1.725	748
65			
66			
67	6.638	1.765	871
68			
69	9.304	2.446	1.047

(II-4 Suite)

	(CF)	(CO)	(CC)
1770	10.529	2.867	1.270
71			
72	13.525	1.014	1.003
73	14.204	1.064	1.156
74			
75			
76			
77			
78	16.603	1.648	1.430
79			
1780			
81			
82			
83			
84	7.335	1.752	1.182

Sources :

Café, 1727 : Lettre du chevalier de Clieu au Conseil de Marine du 29 novembre 1727, publiée par A. Chevalier et M. Dragon, « Recherches historiques sur les débuts de la culture du caféier en Amérique », *Comptes rendus... (de l') Académie des Sciences Coloniales*, t. VIII, 1926-27, p. 354.

Toutes autres données : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

Mêmes observations que sous tableau II-3, notes 1 et 2, *supra*, p. 60.

II-5. — SUPERFICIES CULTIVEES
EN CULTURES SECONDAIRES,
GUADELOUPE, 1781-1835.

Unités : hectares.

	CAFE		COTON		CACAO	
	Archipel (CF, Arch.)	Colonie (CF, Col.)	Archipel (CO, Arch.)	Colonie (CO, Col.)	Archipel (CC, Arch.)	Colonie (CC, Col.)
1781	7.000		8.200		190	
82						
83						
84	6.780		6.174		120	
85	7.023	7.031	5.932	6.311	168	168
86						
87						
88	8.482		9.249		184	
89						
1790	8.607		8.766		178	
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99	5.281	5.821	2.214	2.216		
1800	5.193	5.193	2.527	2.529		
01						
02						
03	5.458	5.458	3.103	3.185		
04	5.352	5.354	2.825	2.846		
05						
06						
07						
08						
09						
1810						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17		7.132		2.802		111
18	5.252	5.252	3.395	3.420	73	73
19		5.084		3.480		70
1820		5.158		3.624		77
21		5.330		2.747		108
22		5.573		2.558		84
23		6.220		2.463		77
24	6.425	6.425	2.504	2.508	52	52

(II-5 — Suite)

	(CF, Col.)	(CO, Col.)	(CC, Col.)
1825			
26			
27			
28	7.050	1.845	86
29			
1830	5.340	1.034	52
31	5.439	983	59
32	5.684	1.122	78
33	5.104	1.059	88
34	5.622	986	158
35	5.687	1.021	159

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

Mêmes observations que sous tableau II-1, *supra*, p. 56.

II-6. — SUPERFICIES CULTIVEES
EN CULTURES SECONDAIRES,
MARTINIQUE, 1785-1835.

Unités : hectares.

	<i>Café</i> (CF)	<i>Coton</i> (CO)	<i>Cacao</i> (CC)
1785	5.149	998	1.266
86	5.548	1.562	1.049
87	5.991	1.612	1.129
88	5.820	1.774	1.198
89	6.158	2.090	1.191
1800			
01			
02			
03			
04			
05	4.615		
06			
07			
08			
09			
1810			
11			
12			
13			
14			
15			
16	4.000	435	638
17			
18			
19			
1820	3.659	429	535
21			
22			
23			
24			
25			
26	3.861	491	720
27			
28			
29			
1830			
31			
32	3.529	208	500
33	3.521	173	1.076
34	3.326	226	811
35	3.082	178	492

Sources :

1805 : Dans son commentaire des résultats du recensement de l'an XIII, le préfet colonial Laussat donne une superfi-

cie de caféiers de 3.500 à 3.600 carrés ; AN, Col. C8 A 111, fol. 112. Nous avons retenu le chiffre médian de 3.550 carrés.

Toutes autres données : Recensements cités dans notre présentation générale des sources.

Observations :

Mêmes observations que sous tableau II-1, *supra*, p. 56.

II-7. — CULTURES VIVRIERES,
GUADELOUPE, 1729-1783

	FOSES DE MANIOC (Milliers)		PIEDS DE BANANIERS (Milliers)		HA DE VIVRES (Mil, mais, patates, ignames)	
	GGT (M, GGT)	Archipel (M, Arch.)	GGT (B, GGT)	Archipel (B, Arch.)	GGT (V, GGT)	Archipel (V, Arch.)
1729	26.724					
1730	24.300					
31	22.171					
32	20.250					
33	25.506		558		823	
34	23.224		626		845	
35	23.366	25.411	517	558	455	467
36	24.542	27.199	610	660	485	497
37						
38	25.396	28.206			451	463
39	10.137		1.665		1.417	
1740	31.623		1.311		1.326	
41	5.264		1.342		1.198	
42	22.173		1.656		1.760	
43	24.112		1.905		1.846	
44						
45						
46						
47						
48	36.749		1.206		810	
49	25.794		1.568		859	
1750						
51	63.139	64.082	1.140	1.184	1.312	1.449
52	30.151	35.151	1.899		1.548	1.757
53	30.151	31.580	1.899	2.134	1.548	1.894
54						
55	32.578		2.028		1.248	
56						
57						
58						
59						
1760						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67		30.476		2.819		2.118
68						
69						

(II-7 — Suite)

	(M, Arch.)	(B, Arch.)	(V, Arch.)
1770			
71			
72	35.229	6.002	2.570
73	32.545	5.102	3.056
74			
75			
76			
77			
78			
79			
1780			
81			
82	20.838	5.527	3.924
83	21.191	5.467	4.153

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Sur les imprécisions et les incertitudes des chiffres qui précèdent, nous ne pouvons faire mieux que citer G. Lasserre, op. cit., t. I, p. 372 : « Il n'est guère possible de chiffrer l'importance de la production vivrière au XVIII^e siècle. La fantaisie la plus haute règne dans les recensements... Comment compter les « fosses de magnoc », les « pieds de bananiers », les « quarés de vivres », étant donné la dispersion de ces cultures et leur enchevêtrement ? Le nombre de fosses de manioc varie singulièrement selon l'inspiration des scribes ».

2) Le nombre de pieds de bananiers donné par le recensement de 1738, totalement erroné — il semble qu'on l'ait mélangé avec celui des fosses de manioc —, est inutilisable.

II-8. — CULTURES VIVRIERES,
MARTINIQUE, 1719-1784

	<i>Fosses de manioc (Milliers) (M)</i>	<i>Pieds de bananiers (Milliers) (B)</i>	<i>Ha de terres en patates ignames et autres vivres (V)</i>
1719	2.221		
1730	30.289	2.953	334
31	48.126	3.051	209
32	38.236	2.910	89
33	45.423	3.085	496
34	49.999	5.118	299
35	36.315	5.136	322
36	35.864	4.806	321
37	38.090	4.900	347
38	37.606	4.527	364
39			
1740			
41			
42	43.756	3.782	520
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
1750			
51	49.440	5.434	269
52	38.229	6.474	342
53	40.969	5.708	499
54	41.069	7.958	502
55	39.598	6.936	851
56			
57			
58			
59			
1760			
61			
62	22.562	3.698	84
63			78
64	23.513	3.479	216
65			
66			
67	17.930	3.509	528
68			
69	27.858	5.046	530

(II-8 — Suite)

	(M)	(B)	(V)
1770	36.823	6.127	601
71			
72	38.580	5.312	364
73	38.670	5.858	407
74			
75			
76			
77			
78			
79			
1780			
81			
82			
83			
84	37.878	3.090	638

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

Mêmes observations que note 1 sous tableau II-7, *supra*, p. 68.

II-9. — SUPERFICIE CULTIVEE EN VIVRES,
GUADELOUPE, 1784-1835

Unités : hectares.

	<i>TOTAL</i>		<i>Mantoc Colonie (M)</i>	<i>Autres vivres Colonie (AV)</i>
	<i>Archipel (TA)</i>	<i>Colonie (TC)</i>		
1784	6.775			
85	11.080	11.362		
86				
87				
88	11.698			
89				
1790	11.042			
91				
92				
93				
94				
95				
96				
97				
98				
99	3.620	3.620	2.721	899
1800	4.947	4.947	3.582	1.365
01				
02				
03	7.131	7.428	3.265	4.163
04	7.916	8.073	3.831	4.242
05				
06				
07				
08				
09				
1810				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17		6.538	3.625	2.913
18	6.698	6.913	3.913	3.000
19		6.949	3.886	3.063
1820		7.237	3.971	3.266
21		9.279	5.206	4.073
22		8.717	4.660	4.057
23		8.856	3.964	4.892
24	9.182	9.473	4.965	4.508
25				
26				
27				
28		10.115		
29				

(II-9 — Suite)

	(TC)	(M)	(AV)
1830	7.202	3.484	4.718
31	9.260	4.022	5.238
32	10.720	4.677	6.043
33	11.001	4.935	6.066
34	12.378	5.754	6.624
35	13.041		

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources

Observations :

Mêmes observations que sous tableau II-1, *supra*, p. 56.

II-10. — SUPERFICIE CULTIVEE EN VIVRES,
MARTINIQUE, 1785-1835.

Unités : hectares.

	<i>TOTAL</i>	<i>Manioc</i>	<i>Autres vivres</i>
1785	6.238		
86	8.584		
87	9.561		
88	9.845		
89	10.154		
1810			
11			
12			
13			
14			
15			
16	7.645		
17			
18			
19			
1820			
21			
22			
23			
24			
25			
26	9.402		
27			
28	6.483	4.755	1.728
29	6.983	4.585	2.398
1830			
31			
32	10.097		
33	11.013		
34	10.984		
35	13.389		

Sources :

Toutes années antérieures à 1828 et 1832 à 1835 : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

1828 et 1829 : Etats généraux des cultures en vivres de la Martinique en..., dressés par les services du Domaine sur les instructions ministérielles ; SOM, Mar. 119/1063.

Observations :

Mêmes observations que sous tableau II-1, *supra*, p. 56

II-11. — CHEPTEL,
« GUADELOUPE » ET GRANDE-TERRE, 1671-1755

	<i>Chevaux</i> (CH)	<i>Mulets Anes</i> (MA)	<i>Bovins</i> (BO)	<i>Moutons</i> (MOU)	<i>Chèvres Cabris</i> (CC)	<i>Cochons</i> (CO)
1671	655	25	2.476			
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
1680						
81						
82	787		1.552			
83	795		1.552			
84	1.083		2.365			
85						
86	1.083		2.407			
87	1.107		2.188			
88						
89						
1690						
91						
92						
93						
94						
95						
96	1.632		2.802	375		
97	1.514		2.816			
98	1.603		3.033			
99	1.817		3.694	516		
1700	1.620		3.699	440		
01	1.644		3.509	434		
02						
03						
04						
05						
06						
07	1.777		3.147			
08						
09						
1710	1.967		3.553			
11	2.010		4.150			
12						
13						
14	2.086		3.591			
15	1.801		4.075			
16	1.974		3.993			
17	2.178	152	4.479	1.600	1.218	1.862
18	2.100	139	4.865	2.029	1.011	1.656
19	2.137	177	4.516	1.710	877	1.324

(II-11 — Suite)

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1720	2.556	214	4.698	2.070	346	420
21	2.330	200	4.088	1.099	500	900
22	2.406	256	5.913	2.400	559	1.039
23	3.000	346	8.000	2.500	2.031	1.600
24	3.628	185	6.302	3.313	1.853	1.573
25	3.710	221	5.530	3.680	2.110	1.714
26						
27						
28						
29	3.644	560	7.500	3.069	2.792	4.008
1730	3.681	781	7.781	4.872	2.290	3.086
31	3.916	799	8.266	4.869	2.254	2.394
32	4.218	828	8.247	4.717	2.455	2.500
33	4.152	907	8.889	5.760	3.053	3.476
34	4.281	775	8.808	5.355	3.001	3.287
35	4.500	889	9.379	5.744	2.984	3.205
36	4.610	926	9.580	5.830	3.017	3.150
37						
38	4.529	764	10.061	5.793	2.875	2.500
39	4.636	212	10.022	4.793	2.493	1.970
1740	4.586	924	10.388	6.606	2.714	2.179
41	4.216	1.015	9.236	5.381	2.179	2.064
42	4.523	1.244	9.736	5.450	2.850	1.998
43	4.742	1.225	10.515	6.601	3.083	2.564
44						
45						
46						
47						
48	4.323	1.757	12.760	9.106	3.797	2.366
49	4.537	1.960	13.211	9.131	3.476	2.207
1750						
51	4.279	2.015	13.396	7.225	2.076	1.315
52	4.863	2.283	14.353	7.888	2.450	1.533
53	4.863	2.283	14.353	7.888	2.450	1.533
54						
55	4.964	3.049	13.716		11.162	2.444

II-12. — CHEPTEL,
ARCHIPEL GUADELOUPEEN, 1671-1824

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1671	863	29	2.881			
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						

(II-12 — Suite)

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1680						
81						
82						
83	993		1.860			
84						
85						
86	1.434	2	2.980			
87	1.409	1	2.764			
88						
89						
1690						
91						
92						
93						
94						
95						
96	1.741		2.833	375		
97						
98						
99	1.877		3.748	522		
1700	1.680		3.753	496		
01						
02						
03						
04						
05						
06						
07						
08						
09						
1730						
31						
32						
33						
34						
35	4.932	906	10.355	6.447	3.470	3.652
36	5.055	944	10.592	6.585	3.527	3.640
37						
38	4.997	822	11.118	6.623	3.515	3.000
39						
1750						
51	4.962	2.021	14.808	7.833	2.387	1.524
52	5.140	2.583	15.708	8.308	2.732	1.764
53	5.599	2.307	15.559	9.480	2.926	2.446
54						
55						
56						
57						
58						
59						

(II-12 — Suite)

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1760						
61						
62						
63						
64						
65						
66						
67	5.060	4.965	17.378		14.895	2.669
68						
69						
1770						
71						
72	4.965	4.339	15.807		16.828	4.147
73	5.009	4.272	15.778		17.678	3.717
74						
75						
76						
77			15.740			
78						
79						
1780						
81	3.801	3.769	11.534		15.088	3.777
82	3.790	3.825	11.569		15.159	3.847
83	3.770	3.859	12.268		17.055	4.507
84	3.803	3.894	12.256		17.184	4.525
85	4.109	3.975	15.028		16.959	4.819
86						
87						
88	4.608	4.365	16.816		14.186	3.001
89						
1790	4.937	4.629	16.722		14.201	2.992
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99	1.516	3.078	13.104			
1800	1.716	3.268	14.387			
01						
02						
03	1.946	3.048	11.656	8.484	2.117	1.554
04	2.072	4.269	11.345	8.308		1.271
05						
06						
07						
08						
09						
1810						
11						
12						
13						
14						

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1815						
16						
17						
18	2.406	4.767	13.462		10.180	
19						
1820						
21						
22						
23						
24	2.296	4.549	22.376		12.611	

II-13. — CHEPTEL,
GUADELOUPE-COLONIE, 1785-1835

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1785	4.305	4.340	15.368		18.171	4.938
86						
87						
88						
89						
1790						
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99	1.532	3.352	13.321			
1800	1.732	3.542	14.604			
01						
02						
03	2.084	3.503	11.955	8.681	2.317	1.554
04	2.176	4.735	11.617	8.784		
05						
06						
07						
08						
09						
1810						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18	2.516	5.287	13.822		10.840	
19	2.561	6.447	14.217		11.045	

(II-13 — Suite)

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1820	2.560	6.579	14.270		11.285	
21	2.330	5.185	21.623		12.921	
22	2.454	5.547	23.812		12.968	
23	2.404	4.901	22.880		12.035	
24	2.470	4.901	23.089		13.545	
25						
26						
27						
28	3.114	8.054	24.650	13.983	2.416	1.331
29						
1830	1.989	7.824	20.608	10.864		766
31	2.150	8.123	22.375	12.607		1.074
32	2.575	8.055	22.051	12.868		1.349
33	2.632	8.255	22.171	14.320	565	2.903
34	2.964	7.999	23.477	15.015	1.000	3.637
35	3.164	8.009	23.108	15.979	1.561	3.812

II-14. — CHEPTEL,
MARTINIQUE, 1669-1835

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1669	470		1.563			
1670	499		1.629			
71	486	184	2.194			
72						
73						
74						
75						
76						
77						
78						
79						
1680						
81						
82	1.244	78	5.254		2.218	
83	1.244	78	3.524		2.216	
84	1.124	111	5.736			
85	1.180	111	5.483	2.166		
86	1.180	111	5.483			
87	1.736		5.718	2.011		
88	2.025	88	6.410			
89						
1690						
91						
92	2.784	77	7.088			
93						
94	3.282		6.752			
95						
96	4.155		8.095			
97	3.608		8.084			
98	3.753		8.127			
99	3.901		8.627			

(II-14 — Suite)

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
1700	3.668		9.217			
01	3.971		10.311			
02	4.024		10.887			
03	4.488		10.488			
04	5.144		10.251			
05	4.976		9.800			
06	5.150		9.154			
07						
08	4.774		8.529			
09	5.418		9.767			
1710						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19	6.698	2.638	13.035		8.288	3.482
1720						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27	6.261	2.591	13.858	6.538		
28						
29						
1730						
31	5.849	2.204	13.843	6.770		
32	5.857	2.508	13.639	8.421		
33	4.779	3.104	14.270	7.295		
34	5.395	3.144	14.985	6.920	4.139	4.032
35	5.519	3.488	15.207	7.294	4.374	4.169
36	5.684	3.643	15.436	7.624	4.672	4.324
37	5.993	3.914	15.784	7.934	4.893	5.160
38	6.017	3.944	15.700	8.110	4.901	4.612
39	6.286	3.997	15.578	8.362	4.972	4.738
1740						
41						
42	5.120	4.881	11.123	5.879	5.627	5.244
43						
44						
45						
46						
47						
48						
49						
1750						
51	4.904	4.344	16.423	10.345	5.010	2.161
52	4.948	4.221	15.040	9.240	4.236	1.617
53	4.553	4.395	14.532	7.326	3.026	1.954

(II-14 — Suite)

	(CH)	(MA)	(BO)	(MOU)	(CC)	(CO)
54	4.733	4.395	14.521		10.722	1.934
55	4.596	4.557	14.439		11.829	698
56						
57						
58						
59						
1760						
61						
62	4.273	3.197	10.502		11.101	1.173
63	3.790	2.768	8.572		9.595	881
64	3.955	3.440	11.381		11.822	1.048
65						
66						
67	3.776	4.507	12.376		13.354	975
68						
69	3.827	4.824	13.307		12.571	1.049
1770	4.085	5.809	14.202		13.703	1.653
71						
72	3.878	4.553	11.565		11.972	1.485
73	3.963	4.806	11.529		12.258	1.714
74						
75						
76						
77						
78			9.700			
79						
1780						
81						
82						
83						
84	2.205	4.982	8.661		10.448	1.986
85	3.213	6.183	9.359		11.209	1.598
86	3.527	6.261	11.522		13.946	1.930
87	3.478	6.738	11.079		11.476	2.034
88	3.956	7.099	11.126		11.852	2.259
89	4.424	7.181	10.880		11.880	2.301
1820						
21						
22						
23						
24						
25						
26	1.896	8.120	13.785		8.437	771
27						
28						
29						
1830						
31						
32	1.639	6.013	13.860	9.651	854	3.234
33	1.828	6.336	13.896	9.792	677	3.143
34	1.985	5.784	14.719	8.471	1.459	2.959
35	2.366	5.748	18.408	9.452	220	1.840

TABLEAUX II-11, 12, 13 ET 14

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Rappelons ce que nous avons dit précédemment, à la suite de l'intendant Foulquier, des imprécisions des anciens recensements antillais en matière de cheptel ; *supra*, p. 12, note 17. Ces séries retracent des tendances à long terme et non des fluctuations exactes d'une année sur l'autre.

2) Dans les recensements de 1727, 1730, 1731 et 1732, chèvres et cochons sont comptés ensemble dans une même rubrique (!)

III. — « INDUSTRIE ».

1. Nombre d'habitations-sucreries, Guadeloupe, Martinique, 1661-1762.
2. Nombre d'habitations-sucreries, Guadeloupe, Martinique, 1763-1835.
3. Nature des moulins à cannes, Guadeloupe, 1732-1753.
4. Nature des moulins à cannes, Guadeloupe, 1767-1829.
5. Nature des moulins à cannes, Martinique, 1730-1834.
6. Nombre de raffineries de sucre brut, Guadeloupe, Martinique, 1673-1701.
7. Production de sucre, Guadeloupe, Martinique, 1669-1835.
8. Nombre d'indigoteries, Guadeloupe, Martinique, 1671-1734.
9. Nombre total d'habitations « caféières et autres », Guadeloupe, Martinique, 1762-1790.
10. Nombre d'habitations en café, coton et cacao, Guadeloupe, 1784-1835.
11. Nombre d'habitations en café, coton et cacao, Martinique, 1785-1835.
12. Nombre de poteries, Guadeloupe, Martinique, 1748-1835.
13. Nombre de guildiveries et production de tafia, Guadeloupe, Martinique, 1785-1835.

III-1. — NOMBRE D'HABITATIONS-SUCRERIES,
GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1661-1762

	GUADELOUPE		MARTINIQUE
	GGT (GGT)	Archipel (G, Arch.)	(M)
1661	71		
62			
63			
64			
65			
66			
67	65		
68			
69	101	113	
1670			
71	110	122	111
72			
73			
74			
75			
76			
77			
78			
79			
1680			
81			
82	89		122
83	89	102	122
84	90		160
85			168
86	88	104	168
87	86	102	184
88			192
89			
1690			
91			
92			207
93			
94			164
95			
96	67	67	165
97	65		166
98	62		166
99	71	71	169
1700	73	73	183
01	81		186
02			203
03			221
04			234
05			236
06			236
07	105		
08			246
09			242

(III-1 — Suite)

	(GGT)	(G, Arch.)	(M)
1710	111		
11	123		
12			
13			
14	133		
15	127		
16	140		
17	144		
18	149		
19	157	169	338
1720	168		
21	172		
22	180		
23	187		
24	190	205	
25	200		
26			
27			413
28			
29	246		
1730	252		437
31	259		421
32	277		440
33	288		442
34	276		446
35	292	346	447
36	294	348	447
37			449
38	260	314	451
39	253		
1740	253		
41	266		
42	278		456
43	276		
44			
45			
46			
47			
48	323		
49	316		
1750			
51	325	348	370
52	331	354	374
53	331	352	340
54	333		324
55	334		350
56			
57			
58	269		
59	185		
1760			
61			
62	318	339	299

Sources et observations :

Voir sous tableau III-2, *infra*, p. 88-91.

III-2. — NOMBRE D'HABITATIONS-SUCRERIES,
 GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1763-1835

	GUADELOUPE		MARTINIQUE
	<i>Archipel</i> (G, Arch.)	<i>Colonie</i> (G, Col.)	(M)
1763	446		298
64			301
65	401		301
66			
67	341		286
68			
69			296
1770			296
71			
72	378	389	269
73	374		269
74			
75	437	454	
76			
77	388	407	
78			257
79			
1780			
81			
82	399		
83	400		
84	400	423	305
85	391	415	316
86			315
87			324
88	362		324
89			324
1790	367		
91			
92			
93			
94			
95			
96			
97			
98			
99	363	378	
1800	363	378	
01			
02			
03			
04	363	397	
05			345
06			
07			
08			
09			

(III-2 — Suite)

	(G, Arch.)	(G, Col.)	(M)
1810			
11			
12			
13	383	411	
14	392		
15	392		
16		389	
17		362	
18	425	457	
19		484	
1820		506	371
23		509	
21		520	
22		514	
24	491	518	
25			
26			405
27			
28		535	
29			
1830		602	
31		566	
32		583	463
33		568	475
34		605	491
35		620	495

TABLEAUX III-1 ET 2

Sources :

Guadeloupe, 1661 : AD Ille-et-Vilaine, 9 H VIII, n° 8, lettre du frère carme Séraphin de Saint-Pierre à son supérieur de Redon, 9 décembre 1661. Ce chiffre est donné incidemment, et nous ignorons quelle réalité il recouvre.

Guadeloupe, 1667 : Mémoire du sous-secrétaire d'Etat britannique Williamson, 1667 ; *Calendar of the State Papers. Colonial series, America and West Indies*, t. V, édité par W.-N. Sainsbury et sir J.-W. Fortescue, Londres, H.M.S.O., 1880, n° 1661. Ce chiffre est donné incidemment, et nous ignorons quelle réalité il recouvre.

Guadeloupe, 1669 : AN, Col. C7A1, fol. 163-164, « Etat des sucreries de l'isle Guadalupe et Grandeterre... », 26 décembre 1669, nominatif ; document établi par le commis de la Compagnie des Indes Occidentales à la Guadeloupe, Polluche.

Guadeloupe, 1671 : Le « Desnombrement des terres de l'isle Guadalupe, Grandeterre et Saintes » (SOM, G1-468, 1°

partie) révèle expressément l'existence de 107 sucreries en GGT, mais ne donne aucun renseignement sur la nature et le contenu des habitations des deux anciens seigneurs-propriétaires de l'île, Houël et de Téméricourt, au Petit Cul-de-Sac et à Sainte-Marie. Mais l'Etat de 1669 précité indique que Houël possédait deux sucreries, et la terre de Sainte-Marie, appartenant à de Téméricourt, une. Nous devons donc ajouter ces trois sucreries aux 107 recensées dans le dénombrement des terres pour obtenir le nombre total de sucreries de GGT en 1671.

Marie-Galante pour Guadeloupe-Archipel, 1724 : SOM, DFC, Marie-Galante, n° 3, « Mémoire concernant l'isle de Marie-Galante », adressé par le gouverneur particulier Longvilliers de Poincy à Maurepas, 1724. Le nombre de sucreries de l'île (15) est donné incidemment, et nous ignorons quelle réalité il recouvre.

Guadeloupe, 1754 : Chiffre cité par le directeur du Domaine Roma, qui déclare l'avoir tiré du dernier recensement, dans son « Mémoire sur le commerce prohibé de la Guadeloupe », 23 novembre 1754 ; AN, Col. C7 A 17, fol. 126.

Guadeloupe, 1758 : AN, Col. C7B3, n° 4, mémoire de la Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe de janvier 1773 ; ce chiffre est déclaré provenir des « dénombrements fournis au Domaine ». Ce recensement est cité comme étant celui de 1759, mais nous avons placé le nombre de sucreries qu'il donne à l'année 1758 — à la fin de laquelle il a été effectivement réalisé — pour deux raisons : 1) l'année 1759 a été très perturbée par les opérations militaires, qui se sont déroulées au printemps, juste au moment de la récolte ; pendant le siège, aucune sucrerie n'a pu fonctionner. 2) Cette façon de procéder permet de faire apparaître la chute du nombre de sucreries au printemps 1759, résultant de la destruction de quatre-vingt-quatre d'entre elles par les Anglais.

Guadeloupe, 1759 : Mémoire du procureur-général Coquille « sur l'état actuel de la Guadeloupe », 1763 ; document publié par nous dans *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 11-12, 1969, p. 18. Il déclare que quatre-vingt-quatre sucreries ont été brûlées pendant le siège ; nous avons soustrait ce chiffre de celui du nombre de sucreries de 1758.

Saint-Martin pour Guadeloupe-Colonie, 1775 et 1784 : SOM,

DFC, Saint-Martin, n° 9 et 13 ; le chiffre de 1775 se trouve dans le recensement particulier de la partie française, annexé au document par le commandant Des-coudrelles ; celui de 1784 est cité incidemment par le gouverneur-général de Damas dans un mémoire sur l'île (17 et 23 sucreries).

Saint-Martin pour Guadeloupe-Colonie, 1777 : Chiffre donné par Raynal, op. cit., éd. de 1780, t. VI, p. 380. Il provient de toute évidence du recensement particulier de l'île (19 sucreries).

Tous autres chiffres : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Les chiffres du nombre de sucreries sont probablement les plus fiables que l'on puisse trouver dans les anciens recensements antillais. En effet, les sucreries n'étaient pas imposées en tant que telles, ce qui permet d'écarter le risque de fraude aux déclarations, fraude d'ailleurs difficile à concevoir en raison des dimensions mêmes de ces exploitations. De plus, les commandants de quartiers, chargés de recevoir les déclarations des assujettis, connaissaient tous les habitants de leur district, surtout ceux de l'aristocratie sucrière. L'oubli de l'une de ces habitations-sucreries semble donc à exclure, sauf « oubli volontaire » dont on ne comprendrait d'ailleurs pas les motifs.

Ceci posé, certaines variations courtes, particulièrement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et au début du XIX^e (tableau III-2), ne laissent pas d'être troublantes. Comment, en effet, admettre que, d'une année à l'autre, 30, 40, 50, voire même 95 (Guadeloupe-Colonie, 1818/1817) sucreries puissent « apparaître » ou « disparaître » brutalement. Il n'est pas possible, pour de telles fluctuations, de supposer un investissement ou un désinvestissement aussi massif, dont la correspondance administrative ou les mémoires du temps n'auraient pas pu ne pas se faire l'écho s'il s'était réellement produit. Faut-il alors admettre que ces chiffres ne représentent que les sucreries « roulantes », c'est-à-dire produisant effectivement du sucre ? Mais en cas de diminution brutale de celles-ci, que devenaient les autres ? Cela signifie-t-il que leurs propriétaires attendaient patiemment des jours meilleurs en consommant leur capital ? On voit que, même pour des séries apparemment très « solides », ces recensements soulèvent beaucoup de problèmes que les erreurs et « l'inspiration des scribes » ne suffisent pas à expliquer. Ajoutons toutefois que, sur la moyenne

période décennale, erreurs et fantaisies des « scribes » ne semblent pas modifier les tendances générales, que confirment, par ailleurs, les sources « littéraires », par exemple pour la crise martiniquaise des années 1740-1770, ou celle de la Guadeloupe à la fin de l'Ancien Régime.

2) Les recensements des années 1785 à 1790 séparent les sucreries en deux catégories : sucreries « en blanc » — fabriquant essentiellement du sucre terré, accessoirement du sucre brut — et sucreries « en brut » — ne produisant que du sucre brut —. Cette distinction disparaît au-delà, d'autant plus que, sous la Restauration, la manipulation des droits d'entrée du sucre antillais en France, sous la pression des raffineurs métropolitains, aboutit à l'élimination de la production de sucre terré aux Antilles. Pour une aussi courte période de quelques années, il ne paraît pas utile d'introduire cette distinction dans notre tableau. Nous nous contentons de donner ci-après les chiffres correspondants pour 1788.

	Sucreries « en blanc »	Sucreries « en brut »	TOTAL
Archipel guadeloupéen	329	33	362
Martinique	318	6	324

III-3. — NATURE DES MOULINS A CANNES, GUADELOUPE, 1732-1753

	« GUADELOUPE » ET GRANDE-TERRE			ARCHIPEL		
	A bêtes	A eau	A vent	A bêtes	A eau	A vent
1732	186	91				
33	192	96				
34	189	87				
35	204	88	1	258	88	1
36	208	89	1	262	89	2
37						
38	187	90	1	242	90	2
39	174	80	1			
1740	174	80	1			
41	180	85	1			
42	188	90	2			
43	187	89	2			
44						
45						
46						
47						
48	218	103	2			
49	218	98	2			
1750						
51	237	99	2	270	99	2
52	215	116	2	238	116	2
53	215	116	2	236	116	2

III-4. — NATURE DES MOULINS A CANNES,
GUADELOUPE, 1767-1829

	ARCHIPEL			COLONIE		
	<i>A bêtes</i> (AB)	<i>A eau</i> (AE)	<i>A vent</i> (AV)	<i>A bêtes</i> (CB)	<i>A eau</i> (CE)	<i>A vent</i> (CV)
1767	263	110	71			
68						
69						
1770						
71						
72	237	137	72	248	137	72
73	235	135	86			
74						
75						
76						
77						
78						
79						
1780						
81	221	145	148			
82	221	145	148			
83	214	146	159			
84	214	146	159			
85	215	157	160	239	157	160
86						
87						
88		139				
89						
1790		133				
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99						
1800						
01						
02						
03		116			116	
04						
05						
06						
07						
08						
09						
1810						
11						
12						
13						
14						

(III-4 — Suite)

	(AB)	(AE)	(AV)	(CB)	(CE)	(CV)
1815						
16						
17						
18	117	136	222	149	136	222
19				158	137	225
1820				179	139	233
21				197	142	222
22				222	138	209
23				195	139	220
24	162	141	239	189	141	239
25						
26						
27						
28						
29				189	143	252

Plus 10 moulins à vapeur en 1829.

III-5. — NATURE DES MOULINS A CANNES,
MARTINIQUE, 1730-1834

	<i>A bêtes</i> (B)	<i>A eau</i> (E)	<i>A vent</i> (V)
1730	312	122	12
31			
32	296	162	13
33	324	127	13
34	315	141	14
35	314	141	15
36	321	141	15
37	336	141	18
38	339	143	19
39			
1740			
41			
42	355	148	17
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
1750			
51	247	133	12
52	259	113	14
53	237	120	13
54	235	120	13
55	235	125	11
56			
57			
58			
59			
1760			
61			
62	185	116	11
63			
64	192	119	13
65			
66			
67	184	116	12
68			
69	177	121	13
1770	177	121	13
71			
72	173	105	13
73	173	105	13
74			
75			
76			
77			
78			
79			

(III-5 — Suite)

	(B)	(E)	(V)
1780			
81			
82			
83			
84	169	134	16
85	180	143	19
86	183	147	20
87	181	150	20
88	179	146	24
89	179	147	23
1820	199	178	20
21			
22			
23			
24			
25			
26	211	183	27

Plus 10 moulins à vapeur en 1820, 9 en 1826, 13 en 1834.

TABLEAUX III-3, 4 ET 5

Sources :

Guadeloupe, 1829 : *Notices statistiques*, op. cit., t. I, p. 209.

Martinique, 1834 : *Ibid*, t. I, p. 95.

Toutes autres données : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Rappelons ce que nous avons dit, *supra*, p. 12, note 18, sur la fiabilité des chiffres du nombre de moulins donnés par les recensements.

2) Le nombre total de moulins pour une île et une année données peut parfaitement dépasser celui des sucreries, plusieurs habitations disposant de deux moulins, l'un à vent, l'autre à bœufs ou à mulets, pour pouvoir tout de même « rouler » en l'absence de vent.

3) Guadeloupe, 1788, 1790 et 1803 : les recensements regroupent en une seule et même rubrique moulins à bêtes et moulins à vent.



III-6. — NOMBRE DE RAFFINERIES
DE SUCRE BRUT,
GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1673-1701

	<i>Guade- loupe</i>	<i>Marti- nique</i>		<i>Guade- loupe</i>	<i>Marti- nique</i>
1673	1		1690		
74			91		
75			92		6
76			93		
77			94		5
78			95		
79	3	2	96		6
1680			97	1	13
81			98	0	18
82			99	3	1
83			1700	2	
84		4	01	1	
85		4			
86	0	3			
87	4	4			
88		6			
89					

Sources :

1673 : Signalée dans la lettre du gouverneur Dulion du 16 janvier 1673 ; AN, Col. C7 A2, fol. 211.

1679 : Signalées dans la lettre de l'intendant Patoulet du 22 septembre 1679 ; AN, Col. C8 A2, fol. 218.

Toutes autres données : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

Par Guadeloupe, il faut entendre à la fois « Guadeloupe » plus Grande-Terre, et Archipel guadeloupéen. Il n'y avait pas de raffineries à Marie-Galante.

III-7. — PRODUCTION DE SUCRE,
GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1669-1835

Unités : tonnes métriques.

	<i>Guade- loupe</i>	<i>Marti- nique</i>		<i>Guade- loupe</i>	<i>Marti- nique</i>
1669	2.100		1799	3.900	
1671		3.800	1800	11.300	
1730	6.300	9.600	1805		17.600
1754	15.600	14.300	1820		25.900
1762	24.400		1822	30.000	
1767	22.500	13.700	1828	28.607	
1772	17.600		1832		29.358
1778		11.300	33	34.396	28.708
1784	18.300		34	41.935	28.579
1789		18.500	35	36.335	30.504

Présentation et observations.

1) En établissant ce tableau, nous avons surtout cherché à permettre de suivre la production sucrière antillaise sur une très longue période, pratiquement depuis le début de la colonisation jusqu'à la période actuelle. Certes, notre série s'arrête à 1835, mais elle se raccorde alors aux chiffres publiés dans les *Tableaux statistiques* par le ministère de la Marine et des Colonies, puis, à partir du début du xx^e siècle, aux statistiques communiquées par les Syndicats des producteurs de sucre de la Guadeloupe et de la Martinique, qui se poursuivent ensuite jusqu'à nos jours. En fait, il s'agit essentiellement de rendre possible les comparaisons sur la longue durée, par une appréciation quantitative des principaux « moments » de l'évolution structurelle de l'industrie sucrière antillaise : période des origines jusque vers 1670, crise de la fin du xvii^e siècle et développement de la production de sucre terré au début du xviii^e, époque « classique » de la production esclavagiste entre le traité de Paris et la Révolution, efforts des « habitants » pour améliorer le vieux système des « habitations » sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, puis, à partir des années 1860, création massive des centrales sucrières, élimination de l'habitation par l'usine au cours de la grande crise de 1884-1905, et enfin amélioration continue de la technologie sucrière au xx^e siècle. A chaque mutation du système correspond un bond quantitatif de la production et c'est cela qu'une série s'étendant sur trois

siècles doit faire apparaître. Les chiffres que nous donnons pour les XVII^e et XVIII^e siècles sont, certes, très approximatifs, mais le rapport structures-quantités y apparaît néanmoins nettement.

2) Les productions données dans ce tableau sont en sucre « tel quel », c'est-à-dire sans tenir compte des différences de qualité, sucre brut ou sucre terré.

3) Jusqu'à l'introduction du système métrique aux Antilles, en 1828, les productions sont exprimées dans les documents en quintaux « mesure de Paris », soit 48,9 kg. Nous avons converti en tonnes métriques en arrondissant à la centaine la plus proche. Etant donné le haut degré d'imprécision qui entache toutes les statistiques de production avant la décennie 1820, il ne nous a pas paru absolument indispensable de procéder à des conversions approchées à la tonne près.

4) Jusqu'en 1785, les chiffres de la Guadeloupe sont donnés pour toute la colonie, c'est-à-dire en y incluant Saint-Martin. En effet, cette île ne possède pas de sucreries avant 1769 et la production de l'Archipel est donc celle de toute la colonie. Pour les années postérieures, nous possédons quelques estimations de la production sucrière saint-martinoise, dont nous donnerons les références en leur temps.

Sources Guadeloupe.

1669 : « Etat des sucreries de l'isle Guadeloupe et Grande-terre avec ce qu'elles peuvent faire de sucre pendant une année » ; AN, Col. C7 A1, fol. 163-164, 26 décembre 1669. Cet état, qui inclut également les sucreries de Marie-Galante, a été établi par l'agent de la Compagnie des Indes Occidentales en Guadeloupe, Polluche, dans un but, semble-t-il, fiscal. Ce commis était bien placé pour effectuer une telle enquête. Le chiffre brut donné par le document est 4.375.000 lb.

1730 : Les recensements de 1729, 1730, 1731 et 1732 donnent, chacun, une estimation de la production de sucre de l'île, 128.931, 130.495, 110.360 et 96.208 quintaux « mesure de Paris » respectivement ; SOM, G 1-497, n^{os} 15, 17, 19 et 21. Nous ignorons sur quelles bases reposent ces chiffres, mais la production moyenne par sucrerie sur les quatre années s'établirait, alors à 450 quintaux, soit 21,6 tonnes métriques, ce qui, comparé à l'estima-

tion à laquelle permet de parvenir l' « Etat » précité pour 1669 (18,5 tonnes par sucrerie) et à celle que nous établirons pour la seconde moitié du XVIII^e siècle (45 tonnes par sucrerie et par an), est assez vraisemblable compte-tenu de la ligne générale de développement de l'industrie sucrière guadeloupéenne au XVIII^e siècle. Pour éliminer les effets des fluctuations courtes qui apparaissent à travers ces estimations et mieux faire ressortir l'évolution structurelle, nous croyons préférable de calculer un chiffre moyen pour ces quatre années, que nous affectons à 1730, année médiane de la série. D'autre part, ces recensements ne concernent que la « Guadeloupe » et la Grande-Terre. Pour obtenir un chiffre global pour tout l'Archipel guadeloupéen, nous supposons une croissance linéaire du nombre de sucreries de Marie-Galante entre 1724 et 1735 (voir *supra*, tableau III-1), soit 15 en 1724... 35 en 1730... 54 en 1736, et nous admettons que la production unitaire des sucreries de Marie-Galante soit la même que sur celles de la « Guadeloupe ». Soit, en définitive, pour 1730, 252 (GGT) plus 35 (MG) sucreries, produisant chacune 450 « quintaux » de sucre.

1754 : Estimation directe du sieur Roma, directeur du Domaine en Guadeloupe, dans un « Mémoire sur le commerce prohibé de la Guadeloupe », 23 novembre 1754 ; AN, Col. C7 A17, fol. 126. Il estime la production annuelle moyenne d'une sucrerie de l'île, « l'une dans l'autre », à 100 barriques de sucre de 800 à 1.000 lb chacune, soit, pour 333 sucreries, 299.700 quintaux « mesure de Paris ». A cela, il faut ajouter la production des 21 sucreries de Marie-Galante, soit 18.900 quintaux, en supposant une même production unitaire annuelle sur les sucreries de la « Guadeloupe » et de Marie-Galante. De par ses fonctions, le directeur du Domaine était certainement le mieux placé de tous les officiers royaux de l'île pour effectuer des enquêtes économiques et nous croyons pouvoir retenir les chiffres qu'il propose sans hésitation.

1762 : Ce chiffre résulte de deux estimations concordantes : l'une du gouverneur anglais Dalrymple, PRO, CO 110/2, lettre du 11 décembre 1762, 50.000 barriques ; l'autre, de l'intendant Le Mercier de la Rivière, AN, Col. F2 B9, n° 49 : « Mémoire sur l'interdiction du commerce entre

la Martinique et la Guadeloupe », 1764 : « La Guadeloupe fait annuellement 15 à 18.000 barriques de sucre blanc et 30 à 32.000 barriques de sucre brut... je parle d'après les Anglois mêmes et leurs états qui sont plus forts que mon exposé ». En 1762, la barrique de sucre blanc représentait environ 900 lb et celle de sucre brut 1.100 lb ; CO 110/2, gouverneur Dalrymple, lettre du 14 mars 1762.

1767 : Chiffre donné par G.-Th. Raynal, op. cit., éd. d'Amsterdam, 1773, t. V, p. 78, soit 46 millions de lb. Nous ignorons sur quelles bases repose cette estimation, mais Raynal est un auteur généralement très bien informé, qui a eu accès aux statistiques gouvernementales de première main.

1772 et 1784 : Nous avons, par ailleurs, (Ch. Schnakenbourg, *Les sucreries de la Guadeloupe dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, 1760-1790*, thèse de doctorat d'Etat ès Sciences Economiques, Paris II, 1973, dact., pp. 90-91), estimé à environ 900 quintaux « mesure de Paris » la production annuelle moyenne d'une sucrerie guadeloupéenne dans les années 1770 et 1780, d'après les comptes de gestion de plusieurs habitations, conservés dans les minutes des notaires de la Guadeloupe. Nous avons multiplié le résultat de cette estimation unitaire par le nombre de sucreries « roulantes » dans l'Archipel en 1772 et 1784. Nous avons retenu ces deux années parce que nous disposons à leur sujet de deux estimations de la production sucrière de Saint-Martin, ce qui permet de calculer celle de toute la colonie : l'une du gouverneur particulier de l'île, Descoudrelles, l'autre de l'intendant de Peynier, à l'issue d'une tournée dans l'île ; 2.000 et 1.500 barriques de sucre, soit 20.000 et 15.000 « quintaux » ; SOM, DFC, Saint-Martin, n° 7 et 12. Nous ignorons sur quelles bases reposent ces estimations qui paraissent très fortes, mais la partie française n'est pas bien grande et il était très facile à un officier d'administration d'en faire le tour et de vérifier par lui-même la production de toutes les habitations, d'ailleurs peu nombreuses.

1799 et 1800 : Estimations données directement par les recensements de Vendémiaire VIII (80.558 « quintaux ») et Nivose IX (231.239 « quintaux ») ; AN, Col. C7A85, n° 27. Nous ignorons sur quelles bases reposent ces chif-

fres, mais l'effondrement de la production qu'ils traduisent par rapport à 1784 est parfaitement vraisemblable compte-tenu de l'impact et de l'intensité des événements de la période révolutionnaire en Guadeloupe.

1822 : SOM, Gua. 10/96, « Renseignements sommaires de statistique concernant la colonie française de la Guadeloupe », anonyme mais semble provenir de la direction du Domaine ; s.d., mais toutes les statistiques que donne le document se rapportent à 1822.

1828 à 1835 : Chiffres donnés directement par les recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Sources Martinique.

1671 : Le procès-verbal des terres de l'île, dressé nominativement, donne pour chaque propriété une estimation de la quantité de sucre qu'elle produit ou peut produire. Au total, 7.708.000 lb pour les cent-onze habitations-sucreries de la Martinique. Par sa nature même, ce document paraît extrêmement fiable ; SOM, G1-470, pp. 143-267.

1730 : Estimation que nous proposons d'après celle de la production de la Guadeloupe pour la même année (*supra*), en supposant une même production unitaire moyenne pour les sucreries de la Martinique et pour celles de la Guadeloupe. Ce qui n'est pas déraisonnable quand on constate que le nombre moyen théorique d'esclaves adultes par sucrerie (=nombre total d'esclaves adultes des tableaux I-1 et I-3/ nombre de sucreries, tableau III-1) est pratiquement le même pour les deux îles (57 en Guadeloupe, 54 en Martinique). Au total, 437 sucreries produisant chacune 450 « quintaux » de sucre.

1754 : Même raisonnement que pour l'estimation de 1730 ci-dessus, en admettant que, comme celle de la Guadeloupe, la sucrerie martiniquaise moyenne produit 900 quintaux « mesure de Paris », par an.

1767 : Chiffre donné par G.-Th. Raynal, op. cit., éd. d'Amsterdam, 1773, t. V, p. 61, soit 28 millions de lb.

1778 : Nous avons supposé que les sucreries de la Martinique avaient, dans la décennie 1770, la même production unitaire que celle de la Guadeloupe ; soit 900 quintaux

« mesure de Paris », par 257 sucreries. Nous avons retenu cette année 1778 parce qu'elle marque le point le plus bas de la crise sucrière martiniquaise de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

- 1789 : Chiffre cité par l'inspecteur des Finances Lavollée dans son rapport de 1839, *Notes*, op. cit., p. 18, d'après un document « sur les productions diverses de la colonie, fourni par la statistique de la Marine ». Lavollée croit que ce chiffre « prête au doute » et qu'il pêche par défaut ; permettant d'en déduire une production moyenne par sucrerie de 57 tonnes par an, il nous paraît au contraire assez crédible.
- 1805 : Estimation du préfet colonial Laussat, dans son commentaire des résultats du recensement de l'an XII (360.000 quintaux « mesure de Paris ») ; AN, Col. C8 A111, fol. 112, 20 Prairial XIII.
N.-B. — Pour 1802-1803 et 1814 à 1819, l'inspecteur des Finances Lavollée, *Notes*, op. cit., pp. 19-20, donne des estimations de production, extrapolées de chiffres d'exportations (22.500 et 18.000 tonnes). Or, compte-tenu de l'interlope, il paraît pour le moins hasardeux de vouloir déduire la production à partir des chiffres d'exportations. En outre, ces estimations ne « cadrent » absolument pas avec celles fournies par l'administration martiniquaise à la même période, et qui résultent d'enquêtes directes. Nous préférons donc nous abstenir de les utiliser.
- 1820 : Chiffre donné par le marquis de Sainte-Croix, op. cit., t. II, tableau face p. 97, à l'issue d'une enquête très fine menée commune par commune (53.059 barriques de 1.000 lb). Ce chiffre nous paraît mériter toute confiance.
- 1832 à 1835 : Chiffres donnés directement en tonnes par l'administration du Domaine, d'après les enquêtes des commissaires de quartiers, et reproduits dans les « Bulletins de cultures » cités dans la présentation générale de nos sources.
-

III-8. — NOMBRE D'INDIGOTERIES,
 GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1671-1734

	<i>< Guadeloupe > et Grande-Terre (GGT)</i>	<i>Marie-Galante (MG)</i>	<i>Martinique (Mart.)</i>
1671	4		
72			
73			
74			
75			
76			
77			
78			
79			
1680			
81			
82	12		2
83	12	34	2
84	14		2
85		36	3
86		45	3
87	46	51	1
88			7
89			
1690			
91			
92			16
93			
94			11
95			
96	77	48	20
97	75		15
98	66		9
99	48	22	5
1700	32	23	
01	3		
02			
03			1
04			
05			
06			4
07	8		
08			4
09			8
1710	34		
11	24		
12			
13		60	
14	11		
15	6		
16	9		
17	9		
18	5		
19	5	86	0

(III-8 — Suite)

	(GGT)	(MG)
1720	5	
21	7	
22	2	
23	3	
24	4	
25	4	
26		17
27		
28		
29		
1730		
31		
32		
33	2	
34	1	
35	0	0

Sources :

Marie-Galante, 1713 : Recensement particulier de l'île, cité dans le grand mémoire du gouverneur-général Phélypeaux sur la Guadeloupe et ses dépendances, janvier 1713 ; document publié par J. Rennard, *Documents inédits publiés à... l'occasion du Tricentenaire des Antilles. Guadeloupe, 1635-1935*, Basse-Terre, Hôtel du gouvernement, 1935, p. 93.

Toutes autres données : Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

En raison de l'importance de l'activité propre à Marie-Galante, dont le nombre d'indigoteries est plus élevé que celui de toutes les autres îles de la Guadeloupe, nous lui consacrons ici, par exception, une colonne particulière au lieu de l'inclure simplement dans un total Archipel guadeloupéen.

III.9. — NOMBRE TOTAL D'HABITATIONS
« CAFÉIÈRES ET AUTRES »,
GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1762-1790

	<i>Guadeloupe Archipel</i>	<i>Marti- nique</i>		<i>Guadeloupe Archipel</i>	<i>Marti- nique</i>
1762		1.092	1780		
63	2.082	1.078	81		
64		1.504	82	2.272	
65	2.824	1.817	83	2.273	
66			84	2.272	1.793
67	2.582	1.515	85	2.678	1.605
68			86		1.543
69		1.847	87		1.636
1770		1.846	88	2.093	1.595
71			89		1.620
72	2.082	1.957	1790	1.864	
73	2.117	1.992			
74					
75	2.287				
76					
77					
78					
79					

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) De 1762 à 1783 (Guadeloupe) ou 1784 (Martinique), les recensements ne distinguent que deux catégories d' « habitations » : sucreries d'une part, « caféières et autres » d'autre part. Bien que certains documents cités dans la liste de nos sources ne parlent simplement que de « caféières », il faut compléter par « caféières et toutes autres habitations non sucreries ». Toutefois, si l'on en juge d'après les recensements postérieurs dans lesquels la distinction est faite entre les différents types de « manufactures », la majeure partie de ces habitations autres que sucreries étaient en « cultures secondaires » — café, coton, cacao—. Ainsi, en 1788 : Guadeloupe, 1.471 sur 2.093 (= 70 %) ; en Martinique, 1.282 sur 1.595 (= 80 %).

2) De 1784 ou 1785 à la Révolution, les recensements font, nous l'avons dit, la distinction entre tous les types d'habitations. Néanmoins, pour permettre une continuité de la série

sur toute la seconde moitié du xviii^e siècle, nous avons calculé le total de toutes les « manufactures » autres que sucreries, soit caféières, cotonnières, cacaoyères, guildiveries, fours à chaux et poteries, dont nous reprenons le détail dans les tableaux suivants. Cette prolongation, même artificielle, de la série permet de mieux suivre l'évolution du secteur « secondaire » — par opposition au secteur sucrier principal — entre le traité de Paris et la Révolution.

III-10. — NOMBRE D'HABITATIONS
EN CAFE, COTON ET CACAO,
GUADELOUPE, 1784-1835

	ARCHIPEL			COLONIE		
	Habitat. en café (Arch., CF)	Habitat. en coton (Arch., CO)	Habitat. en cacao (Arch., CC)	Habitat. en café (Col., CF)	Habitat. en coton (Col., CO)	Habitat. en cacao (Col., CC)
1784	1.848	424				
85	1.276	1.268		1.276	1.285	
86						
87						
88	774	660	37			
89						
1790	787	652	41			
91						
92						
93						
94						
95						
96						
97						
98						
99	1.323	825		1.323	826	
1800	1.320	825		1.320	826	
01						
02						
03						
04						
05						
06						
07						
08						
09						
1810						
11						
12						
13	1.381	384	8	1.381	387	8
14	1.401	402	9			
15	1.401	402	9			
16				1.428	386	8
17				1.335	600	7
18	973	417	11	973	420	11
19				933	486	13
1820				1.014	506	11
21				1.244	711	23
22				1.133	716	30
23				1.254	676	14
24	1.227	828	8	1.227	830	8
25						
26						
27						
28				1.361	533	15
29						

(III-1 — Suite)

	(Col., CF)	(Col., CO)	(Col., CC)
1830	1.028	384	2
31	968	191	2
32	556	133	2
33	680	187	2
34	1.048	232	7
35	1.078	298	19

III-11. — NOMBRE D'HABITATIONS
EN CAFE, COTON ET CACAO,
MARTINIQUE, 1785-1835

	<i>Habitations en café</i>	<i>Habitations en coton</i>	<i>Habitations en cacao</i>
1785	955	181	157
86	891	193	122
87	937	260	123
88	948	233	101
89	949	251	100
1800			
01			
02			
03			
04			
05	825		
06			
07			
08			
09			
1820			
21			
22			
23			
24			
25			
26	878	114	92
27			
28			
29			
1830			
31			
32	1.455	96	
33	1.478	17	
34	1.392	10	
35	1.290	11	

TABLEAUX III-10 ET 11

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Rappelons les observations générales, déjà faites à propos des sucreries, qu'appellent les chiffres du nombre d'habitations donnés par les recensements ; *supra*, p. 90, note 1 sous tableau III-1.

2) Martinique 1805 : le préfet colonial Laussat donne une « fourchette » de 820 à 830 caféières ; nous avons pris le chiffre médian. AN, Col. C8A111, fol. 112, lettre du 20 Prairial XIII.

III-12. — NOMBRE DE POTERIES,
GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1748-1835

	<i>Guade- loupe</i>	<i>Marti- nique</i>		<i>Guade- loupe</i>	<i>Marti- nique</i>
1748	7		1790	6	
49	8		1826		5
1752	9	13	1828	1	
53	9	14	1832		3
54		14	33		5
55		11	34		4
1785	3	13	35	1	4
86		12			
87		15			
88	7	12			
89		11			

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

Toutes les poteries de la Guadeloupe sont situées en « Guadeloupe » et Grande-Terre. Il n'y en a aucune à Marie-Galante et à Saint-Martin.

III-13. — NOMBRE DE GUILDIVERIES
ET PRODUCTION DE TAFIA,
GUADELOUPE, MARTINIQUE, 1785-1835

	<i>Guade- loupe</i>	<i>Marti- nique</i>
	Nombre de guildiveries	
1785	128	225
86		251
87		232
88	160	234
89		241
1790	161	
1826		84
	Production de tafia, hl	
1828	18.500	
1832	22.633	
33	22.087	9.828
34	18.280	13.401
35	15.007	21.580

Sources :

Recensements cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

Par *Guadeloupe*, il faut entendre :

- 1) Archipel pour le nombre de guildiveries de 1785 à 1790 ;
 - 2) Colonie pour la production de tafia de 1828 à 1835.
-

IV. — COMMERCE.

1. Commerce direct de la Guadeloupe avec l'Europe, valeurs, 1718-1792.
2. Exportations directes de la Guadeloupe vers l'Europe, quantités, 1718-1792.
3. Commerce direct de la Martinique avec l'Europe, valeurs, 1717-1791.
4. Exportations directes de la Martinique vers l'Europe, quantités, 1682-1791.

IV-1. — COMMERCE DIRECT DE LA GUADELOUPE
AVEC L'EUROPE, VALEURS, 1718-1792

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Valeurs (L. des Isles) (MV)	Nbre de navires (MN)	Valeurs (L. des Isles) (XV)	Nbre de navires (XN)
1718		17		25
19				
1720				
21				
22		15		24
23				
24				
25		13		21
26				
27				
28				
29				
1730	1.002.970	19	1.313.512	28
31	562.663	13	938.959	25
32	243.714	6	524.999	13
33	438.199	11	601.702	16
34	140.815	4	506.343	11
35	636.350	8	885.250	16
36	694.455	9	599.327	11
37	495.684	7	676.418	9
38	1.256.569	14	771.765	13
39	992.071	11	1.367.167	14
1740				
41	557.847	6	565.120	8
42	675.372	6	703.726	9
43	866.271	7	1.665.886	16
44	825.934	4	426.641	10
45	136.931	1	466.752	8
46				
47				
48	510.145	3	1.411.856	23
49	1.301.305	14	1.428.785	16
1750	1.274.419	9	1.582.978	20
51	913.807	7	1.795.139	18
52	761.089	5	726.265	11
53				
54				
55	1.405.389	11	2.139.349	16
56				
57				
58				
59				

(IV-1 — Suite)

	(MV)	(MN)	(XV)	(XN)
1760				
61				
62				
63				
64	11.417.415	110	11.686.394	130
65	14.349.443	106	11.799.147	137
66	9.148.203	85	11.166.489	97
67	6.236.250	63	8.737.572	87
68	7.504.262	80	11.074.874	96
69	6.586.443	84	12.801.951	96
1770	6.519.965	76	10.342.105	87
71	6.592.701	79	9.129.800	73
72	9.451.176	67	11.269.295	75
73	9.737.901	69	9.539.815	77
74	9.251.799	92	14.238.737	91
75	8.981.775	84	15.178.044	106
76	10.286.151	47	14.328.913	87
77	7.185.734	65	10.978.614	71
78	3.296.380	30	8.747.150	53
79				
1780				
81	1.491.540	10	1.213.698	13
82	6.841.840	48	4.926.568	39
83	3.727.740	41	7.610.054	52
84	10.729.696	81	12.877.793	65
85	10.996.146	92	18.030.649	100
86	10.172.684	71	16.333.343	85
87				
88	11.572.362	65	12.344.097	58
89	8.389.871	51	14.474.544	73
1790	12.301.542	75	16.348.857	72
91	14.883.975	77	24.654.082	91
92	13.276.847	70	24.156.931	86

IV-2. — EXPORTATIONS DIRECTES
DE LA GUADELOUPE VERS L'EUROPE,
QUANTITES, 1718-1792

Unités : Quintaux « mesure de Paris » (48,9 kg)

	<i>Sucre brut (SB)</i>	<i>Sucre terré (ST)</i>	<i>TOTAL SUCRE (TS)</i>	<i>Café (CF)</i>	<i>Coton (CO)</i>	<i>Cacao (CC)</i>
1718	13.071	18.403	31.474			
19						
1720						
21						
22	10.176	22.968	33.144			14
23						
24						
25	4.391	17.779	22.170		1.439	22
26						
27						
28						
29						
1730						
31						
32	4.408	14.486	18.894	0	568	0
33	1.301	18.907	20.208	75	1.415	0
34	141	17.092	17.233	5	502	0
35	1.152	24.098	25.250	82	1.031	0
36	0	17.824	17.824	57	594	0
37	145	18.722	18.867	613	750	0
38						
39						
1740						
41						
42						
43	4.288	29.602	33.890	516	1.664	0
44	2.129	9.699	11.828	348	1.059	0
45	1.014	14.665	15.679	233	333	0
46						
47						
48						
49	710	25.031	25.741	996	1.289	38
1750	333	31.626	31.959	756	1.066	45
51	1.507	27.250	28.757	1.112	1.799	5
52	888	9.752	10.640	1.252	845	0
53						
54						
55	2.836	37.475	40.311	2.948	1.993	35
56						
57						
58						
59	36.977	0	36.977	3.109		56

(IV-2 — Suite)

	(SB)	(ST)	(TS)	(CF)	(CO)	(CC)
1760	214.369	0	214.369	23.514		621
61	412.515	0	412.515	22.894	9.511	3.053
62	242.917	0	242.917	28.693		151
63	292.125	27.732	319.857	16.901		155
64						
65	70.260	174.794	245.054	20.726	13.354	435
66	35.317	177.092	212.409	29.566	10.818	345
67	24.511	101.716	126.227	26.280	13.388	471
68	24.386	142.286	166.672	35.441	11.963	474
69	22.247	177.746	199.993	32.848	14.875	804
1770	20.147	161.739	181.886	28.624	6.639	534
71						
72	23.024	133.354	156.378	52.413	3.675	673
73	23.601	145.225	168.826	33.592	6.418	459
74	14.418	204.065	218.483	65.133	7.009	955
75	34.267	250.723	284.990	35.970	8.303	850
76	33.563	171.485	205.048	49.356	5.826	449
77	29.347	103.411	132.758	35.245	7.326	586
78	20.986	100.216	121.202	33.557	7.743	329
79						
1780						
81	0	21.006	21.006	4.583	1.073	8
82	4.748	82.931	87.679	11.302	3.105	1.337
83	5.956	103.576	109.532	30.311	4.621	335
84	5.166	196.465	201.631	37.460	4.446	501
85	16.057	255.211	271.268	56.872	6.858	1.037
86	12.562	187.141	199.703	61.842	9.900	2.703
87	10.760	180.827	191.587	49.268	5.943	776
88	11.376	153.327	164.613	38.327	7.938	490
89	28.713	167.107	195.820	49.085	8.088	454
1790	8.431	190.918	199.349	68.252	6.080	542
91	6.529	235.220	241.749	77.295	10.544	642
92	7.350	168.420	175.770	57.021	4.958	421

IV-3. — COMMERCE DIRECT DE LA MARTINIQUE
AVEC L'EUROPE, VALEURS, 1717-1791

	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	Valeurs (L. des Isles) (MV)	Nbre de navires (MN)	Valeurs (L. des Isles) (XV)	Nbre de navires (XN)
1717		136		132
18				
19				
1720				
21				
22				
23				
24				
25		130		129
26				
27	11.000.000		10.000.000	
28	14.000.000		13.908.517	
29	15.501.978		12.000.000	
1730	12.341.512	166	9.119.224	167
31	12.220.273	146	10.422.030	183
32	11.840.403	172	9.402.254	170
33	12.056.097	154	9.927.253	183
34	13.744.361	164	12.901.258	161
35	12.491.263	137	13.687.729	151
36	17.229.190	168	15.846.441	145
37	16.596.085	153	14.657.128	139
38	15.185.027	143	14.622.554	112
39	16.126.912	165	16.755.070	129
1740	14.754.922	133	17.618.961	145
41	19.677.124	136	19.149.370	115
42	23.786.077	138	19.242.414	123
43	29.098.526	157	24.611.645	141
44	17.216.583	85	12.903.326	125
45	11.208.996	76	8.829.767	97
46				
47				
48	14.476.163	93	16.641.062	170
49	29.967.377	208	28.407.232	175
1750	27.673.190	196	27.246.240	150
51				
52	24.357.780	165	28.708.250	145
53	19.654.789	134	30.821.104	160
54	23.586.478	156	29.198.662	116
55	22.274.129	158	30.000.000	150
56	8.429.272	54	10.271.175	94
57	4.558.462		4.447.396	
58				
59				

(III-1 — Suite)

	(MV)	(MN)	(XV)	(XN)
1760				
61				
62				
63				
64				
65	13.268.235	153	21.683.741	133
66	15.868.720	143	18.696.074	101
67	14.216.585	138	13.244.031	87
68	17.101.499	132	16.677.113	97
69	20.174.139	160	18.298.794	102
1770	29.449.130	146	23.229.911	117
71	18.748.431	127	20.208.540	95
72	20.996.461	98	22.676.801	93
73	20.525.756	112	19.036.162	95
74	19.181.775	137	21.588.099	130
75	17.764.962	142	20.033.597	109
76	18.848.487	134	22.344.317	106
77	22.736.246	134	27.908.162	129
78				
79				
1780				
81	5.088.765	57	7.521.775	73
82	33.874.250	216	20.030.733	111
83	14.208.460	140	13.694.792	129
84	16.496.330	101	22.676.753	125
85			25.076.530	
86	15.191.128	110	23.764.820	112
87	17.467.712	102	23.443.222	110
88	23.927.612	146	23.000.770	112
89				
1790		112		104
91	9.381.008	94	16.136.569	69

IV-4. — EXPORTATIONS DIRECTES
DE LA MARTINIQUE VERS L'EUROPE,
QUANTITES, 1682-1791

Unités : quintaux « mesure de Paris » (48,5 kg).

	<i>Sucre brut (SB)</i>	<i>Sucre terré (ST)</i>	<i>TOTAL SUCRE (TS)</i>	<i>Café (CF)</i>	<i>Coton (CO)</i>	<i>Cacao (CC)</i>
1682	180.000	0	180.000			
83						
84						
85						
86						
87	260.000	0	260.000			
88						
89						
1690						
91						
92						
93						
94						
95						
96	73.434	37.799	111.233			
97						
98						
99						
1710	59.000	47.100	106.100		260	5.927
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17	22.874	71.660	94.534			6.769
18						
19						
1720						
21						
22	60.000	119.265	179.265		1.382	13.776
23						
24						
25	115.176	157.632	272.808		4.847	14.752
26						
27						
28						
29						
1730						
31						
32	24.525	275.573	300.098	1.054	11.834	367
33	12.122	312.302	324.424	6.073	10.819	454
34	1.372	322.108	323.480	7.439	13.595	435
35	13.642	296.118	309.760	16.624	14.302	411
36	2.601	335.599	338.200	32.241	18.262	655
37	9.000	283.000	292.000	36.000	24.000	259
38						
39	19.446	292.100	311.546	69.134	20.337	98

IV-4 — (Suite)

	(SB)	(ST)	(TS)	(CF)	(CO)	(CC)
1740	29.069	313.290	342.359	65.835	20.108	2.369
41	31.245	301.281	332.526	60.672	12.452	4.722
42						
43						
44	30.878	276.799	307.677	67.496	9.590	4.417
45	1.071	222.783	223.854	40.684	6.724	666
46						
47						
48						
49						
1750	4.379	421.103	425.482	63.341	11.961	7.617
51						
52	6.648	363.215	368.863	80.858	13.160	5.431
53	20.574	442.089	462.663	112.718	16.620	5.557
54						
55						
56						
57						
58						
59						
1760						
61						
62	100.677	0	100.677	23.843		1.828
63						
64						
65	8.706	228.017	236.723	64.496	2.674	12.117
66	5.419	180.810	185.959	77.093	2.035	
67	2.796	135.225	138.021	42.463	3.653	5.933
68	2.519	153.517	156.036	64.291	4.003	6.819
69	12.579	177.091	189.670	68.518	6.048	11.731
1770	6.668	238.045	244.713	82.513	7.868	12.187
71	2.723	196.968	199.691	88.148	5.632	8.513
72	4.069	256.839	260.908	101.715	3.951	13.564
73	8.999	208.043	217.042	96.398	5.354	13.380
74	8.588	261.628	270.216	138.335	6.209	12.226
75	10.171	246.923	257.094	94.291	9.402	9.320
76	25.498	245.043	270.541	102.056	7.397	9.799
77	17.728	240.986	258.714	122.808	8.612	18.004
78						
79						
1780						
81	4.455	83.250	87.705	35.078	1.932	1.352
82	8.680	180.517	189.197	76.813	7.793	15.581
83	18.278	115.414	133.692	36.436	5.729	16.135
84	6.571	221.922	228.493	81.072	8.810	13.137
85	19.545	275.686	295.231	77.762	7.546	11.348
86	5.091	252.449	257.540	77.450	9.792	14.142
87	11.748	240.460	252.208	73.807	8.855	8.726
88	19.485	249.096	268.581	68.326	11.524	9.866
89						
1790	32.145	242.369	274.514	96.112	9.917	6.890
91	13.676	135.271	148.947	46.042	3.281	1.973

TABLEAUX IV-1 A 4

Sources :

Etats de commerce cités dans la présentation générale de nos sources.

Observations :

1) Nous ne reviendrons pas sur la fiabilité générale des sources utilisées ni sur la prudence dont il convient de faire preuve dans leur utilisation ; voir *supra*, pp. 22-23.

2) Il s'agit du commerce avec l'*Europe* et non pas seulement avec la *métropole*. En effet, les chiffres que nous donnons englobent tous les départs « licites » pour des ports européens, en quelque pays qu'ils soient situés. En fait, il s'agit, bien sûr, essentiellement de la France, mais aussi du commerce direct autorisé avec Cadix dans les années 1720 et 1730, du commerce avec l'Angleterre entre 1759 et 1763, et du commerce autorisé des navires neutres, pour les ports français ou pour Ostende, pendant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis.

3) Les états du commerce britannique (PRO, Cust.) utilisent le « hundredweight » de 112 lb anglaises de 0,453 kg, soit 50,8 kg. Nous avons converti les chiffres qu'ils donnent en quintaux « mesure de Paris » de 48,9 kg.

4) Les plus anciens documents donnent les quantités de sucre exportées en barriques, tierçons, quarts et barils. Le poids des barriques a connu un accroissement continu pendant tout le XVIII^e siècle. Sur la base des indications du père Labat et de la correspondance des gouverneurs, nous avons effectué la conversion en « quintaux » sur les bases suivantes : 600 lb par barrique dans les décennies 1680 à 1700 ; 700 lb dans la décennie 1710 ; 800 lb dans les décennies 1720 et 1730 ; 1.000 lb au-delà ; pour les « tierçons », nous avons divisé ces quantités par trois, pour les « quarts » par quatre, pour les « barils » par dix. Par contre, il nous a été impossible de trouver la moindre indication sur une quelconque clé d'équivalence pour ce qui concerne les « balles » de coton des plus anciens états français ou les « bags » des « Customs accounts » britanniques.

5) Les fluctuations *courtes* du commerce antillais ne reflètent pas — même en faisant abstraction du problème de la fraude — des modifications de l'état économique général des Isles, mais dépendent uniquement du nombre de navires assurant chaque année la liaison avec l'Europe. C'est la raison pour laquelle nous avons indiqué celui-ci, tant aux entrées qu'aux sorties.
